

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 septembre 2021 - 18 h 30

L'an deux mille vingt et un, le six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 33.

Mme la Maire : bonsoir à tous. J'espère que vos vacances se sont bien passées, pour les uns et les autres, et que vous êtes en pleine forme pour reprendre nos activités municipales et autres.

Mme la Maire procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. GAUTHIER a donné procuration à M. BAË
ABSENT(E)S	Mme BOBO
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. BONNET Christophe
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 10 juin et 1^{er} juillet 2021 3 - Démission d'une Conseillère Municipale Adjointe au Maire - installation du nouveau Conseiller Municipal 4 - Modification du nombre d'Adjoints au Maire 5 - Élection des Adjoints au Maire 6 - Délégation de fonctions et de signature attribuée à un Conseiller Municipal - Conseiller Délégué 7 - Délégation du Conseil Municipal au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués 8 - Modification du tableau des indemnités de fonction allouées au Élus suite aux différents changements 9 - Modification de la composition des commissions municipales suite à la démission d'une Adjointe au Maire et diverses modifications 10 - Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission d'une Conseillère Municipale 11 - Modification de la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées 12 - Désignation d'un nouveau Conseiller Municipal pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Jeunes Handicapés (AJH) 13 - Nouvelle Conseillère Communautaire suite à la démission d'une Conseillère Municipale 14 - Modification de la désignation des représentants de la ville à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Muretain Agglo 15 - Rentrée scolaire de septembre 2021 16 - Convention de financement - appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires 17 - Association Fonsorbes Tennis Club - avance sur les subventions annuelles 2022-2024 18 - Association Fonsorbes Tennis Club - demande d'une subvention de projet 19 - Budget Principal "Commune" - Décision Modificative n° 1 20 - Garantie d'emprunt sollicitée par la SA des Chalets - Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) locatif social "soutien aux chantiers" - reprise des chantiers de 28 logements situés Plaine de Hournes 2 21 - Mise en place du contrôle du passe sanitaire 22 - Rapport d'activité des services

- | |
|---|
| 23 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BT n° 88 sise 2113 route de Tarbes - copropriétaires de la résidence Clos Albert 1 ^{er} |
| 24 - Le Muretain Agglo - informations diverses |
| 25 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT |
| 26 - Questions orales posées par les divers groupes |
| 27 - Informations diverses |

Convocation :	Nombre de membres :
date : 31 août 2021	du Conseil Municipal : 33
envoi : 31 août 2021	en exercice : 33
affichage : 31 août 2021	présents : 30
	votants : 32

Mme la Maire : comme vous l'avez constaté, nous n'avons pas contrôlé les passes sanitaires, puisqu'il n'y a pas d'obligation pour ce qui concerne la tenue du Conseil Municipal, ce que nous pouvons regretter et ne pas comprendre un tel choix.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Verbalisation par le Maire et les Adjoints
2. Bornes incendie

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord".
Aussi, M. BONNET Christophe se propose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M BONNET Christophe, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi, avant d'aborder l'ordre du jour ; cet été, il y a eu un évènement malheureux sur la commune, et, au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", je voulais proposer que le Conseil Municipal adresse un courrier à la veuve de la personne qui est décédée et à sa famille. Il paraît important que le Conseil Municipal, si tout le monde est d'accord, exprime sa sympathie dans ce moment difficile.

Mme la Maire : pas de problème, nous le ferons.

M. Pilet : merci.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 10 JUIN ET 1^{ER} JUILLET 2021

Mme la Maire : sur le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021, avez-vous des remarques ?

M. Bonnet : ce jour-là, j'étais absent, donc j'avais donné procuration. Par contre, à la lecture du procès-verbal, je me rends compte, en tout début, que vous annoncez, Mme la Maire, que M. CHOUARD était à une commission voirie au sein du Muretain Agglo.

Comme je l'avais évoqué à plusieurs reprises, au tout début du mandat, au sujet des propos et des propositions du Président de faire intervenir des Conseillers Municipaux dans ces commissions-là, vous m'aviez dit, plusieurs mois après, que nous n'allions pas pouvoir intégrer ces commissions. Donc, aujourd'hui, je voulais savoir comment les Élus de la Majorité avaient pu être désignés au sein de ces commissions, sans que ce ne soit évoqué éventuellement au sein du Conseil Municipal pour nous dire qui était où. Si éventuellement nous avons des choses à faire remonter, nous en tant que groupes de la Minorité, peut-être que ce serait bien de savoir qui a été désigné.

Mme la Maire : M. BONNET, je vous rappelle qu'il y a un ordre du jour, la question n'est pas à l'ordre du jour. Mais, je vais vous répondre très rapidement : c'est effectivement la Majorité qui choisit ses représentants au Muretain Agglo.

M. Pilet : du coup, après, je crois que la demande était qu'une information soit faite pour savoir quels sont les Élus qui siègent dans quelles commissions.

Page 5, concernant la souscription d'un emprunt par la commune, est mentionnée la somme de 100 000 €. Je pense que c'est une erreur, c'est 1 000 000 € par an.

Page 25, M. SÉVERAC intervient sur les Réseaux Express Vélo ; la phrase est : "les Réseaux Express Vélo qui sont un peu plus que du REV puisque nous travaillons dessus". Le terme "REV" est repris. Il me semble que c'est le nom "rêve" qu'il convenait de voir écrit.

Mme la Maire : nous sommes d'accord.

M. Pilet : donc, à modifier.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021, en prenant en compte les observations de M. PILET.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	1 (M. Bonnet)
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Jérôme)
	Absents au CM du 10/06/21 :	1 (Mme Valenti)

Mme la Maire : pour celui du 1^{er} juillet, avez-vous des remarques ?

M. Bonnet : page 24, quand nous avons évoqué la réalisation du plan de la commune, j'avais posé une question. Mme VOISIN s'était éventuellement engagée à me donner des réponses. Ces réponses-là, nous ne les avons pas eues encore. Donc, j'aurais aimé savoir s'il y avait possibilité de faire un point, je ne sais pas qui pourrait s'en occuper, de collationner un petit peu toutes les questions qui sont posées par les différents Élus en Conseil Municipal et que les réponses puissent arriver, qu'elles ne restent pas peut-être en suspens trop longtemps.

Mme la Maire, s'adressant à Mme VOISIN : cela concerne le plan de la ville et la maquette.

Il se trouve que celle-ci est passée au travers, mais sinon Mme MOURAREAU prend en notes les questions, et autant que faire se peut nous vous y répondons.

M. Pilet : sur les comptes rendus, nous indiquons les personnes qui quittent la séance et qui reviennent, chaque fois c'est mentionné. Est-ce qu'il y a une durée impartie, parce que sur ce procès-verbal, une personne a été oubliée, en l'occurrence c'est vous. Vous êtes partie à 19 h 08 et revenue quelques minutes après, cela ne figure pas dans le procès-verbal alors que pour tous les autres Élus, systématiquement, cela y figure. Donc, je pense que c'est bien de le mentionner, sauf s'il y a une particularité juridique qui m'échappe.

Mme la Maire : c'est parce que j'ai répondu au téléphone, oui. Je devais être derrière ...

M. Pilet : ... oui, c'est pour cela que je dis, ne maîtrisant pas ...

Mme la Maire : ... la règle qui prévaut pour les autres prévaut pour moi également.

M. Pilet : ce serait peut-être bien de le rajouter. J'avais noté 19 h 08, après je n'ai pas noté le retour, mais je sais que c'était quelques minutes.

Mme la Maire : je pense que je n'ai pas passé une heure au téléphone, ce devait être l'affaire d'une ou deux minutes ...

M. Pilet : ... non, ce n'était pas une heure. C'est aussi pour cela que j'ai dit ...

Mme la Maire : ... quand je réponds au téléphone, c'est parce que je vois que mon interlocuteur le justifie ...

M. Pilet : ... vous n'avez pas à vous justifier, il n'y a pas de souci ...

Mme la Maire : ... non, je le précise ...

M. Pilet : ... c'est pour que ce soit la même règle pour tous au niveau du procès-verbal.

Mme la Maire : oui, la règle s'applique au Maire également.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021, en prenant en compte l'observation de M. PILET.

VOIE	Pour :	28
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	1 (M. Fédou)
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Jérôme)
	Absents au CM du 01/07/21 :	2 (Mme Valenti et M. Briantais)

3 - DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE AJOINTE AU MAIRE - INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme la Maire : comme elle vous l'avait annoncé lors du Conseil Municipal précédent, Mme DE COUX, pour des raisons familiales et personnelles, quitte la commune. Elle a donc démissionné de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, par courrier daté du 19 août 2021.

Elle s'était exprimée lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet, et nous l'avions tous chaleureusement remerciée pour son implication et le travail qu'elle a accompli.

Dans le cadre de la démission d'un Adjoint, la procédure prévoit qu'elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le Préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé. Mme le Sous-Préfet de Muret a communiqué sa décision positive par courrier du 27 août, reçu le 31 août.

Aussi, le suivant sur la liste "Fonsorbes Citoyenneté" intègre le Conseil Municipal, à savoir M. Alain JÉROME, que nous accueillons avec plaisir au sein de notre Conseil Municipal.

Bienvenue Alain.

4 - MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE (délibération n° 2021-097)

Mme la Maire : l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le nombre maximum d'Adjoints est donc de 9.

Lors du renouvellement général du Conseil Municipal, le nombre d'Adjoints au Maire a été fixé à 8 par délibération du 5 juillet 2020.

Cependant, suite à la démission de Mme DE COUX Valérie, une nouvelle organisation au sein des Adjoints au Maire est prévue.

Arrivée de M. BOBO Françoise à 18 h 40

Nombre de membres	Présents : 31	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Aussi, il est proposé de modifier le nombre d'Adjoints au Maire en créant un poste supplémentaire ; le nombre d'Adjoints serait dorénavant de 9.

Avant que vous ne posiez la question, je vais vous dire de qui il s'agit, en l'occurrence de Mme GOSSELIN Corinne, qui n'est pas là aujourd'hui puisqu'elle est en vacances. Elle va prendre en charge une partie des fonctions qui étaient jusque-là attribuées à Mme Christine LACOSTE, fonctions particulièrement chargées, à savoir l'action sociale, les relations avec les associations caritatives.

Donc, il faut que nous votions l'augmentation du nombre d'Adjoints. Vous avez probablement des remarques ou des suggestions à faire. Aucune remarque ou suggestion n'est formulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du nombre d'Adjoints, porté à 9.

VOIE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard, Rouer et MM. Bonnet, Fédou, Mailhé et Pilet)

5 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (délibération n° 2021-098)

Mme la Maire : vu la démission de la seconde Adjointe au Maire et de la modification du nombre d'Adjoints au Maire, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des Adjoints, conformément à l'information transmise par la Préfecture.

L'article L 2122-7-2 du CGCT prévoit que l'élection des Adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret (article L 2122-4 du CGCT).

La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent être incomplètes.

Les candidatures, puisque nous avons lancé l'appel à candidatures avant la séance, sont les suivantes :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté"

- 1^{er} Adjoint : M. SÉVERAC Philippe
- 2^{ème} Adjointe : Mme LACOSTE Christine
- 3^{ème} Adjoint : M. BAË Jean-Philippe
- 4^{ème} Adjointe : Mme VITET Martine
- 5^{ème} Adjoint : M. CANILLO Gilbert
- 6^{ème} Adjointe : Mme VOISIN Geneviève
- 7^{ème} Adjoint : M. BRIANTAIS Paul
- 8^{ème} Adjointe : Mme GOSSELIN Corinne
- 9^{ème} Adjoint : M. RIVIER Pascal

Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir"

- 1^{ère} Adjointe : Mme MARNAC Sandrine
- 2^{ème} Adjoint : M. MAILHÉ Christophe
- 3^{ème} Adjointe : Mme RICHARD Audrey
- 4^{ème} Adjoint : M. FÉDOU Franck
- 5^{ème} Adjointe : Mme ROUER Aurélie

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Aucun autre candidat ne se présente.

Je vous propose de désigner un assesseur par groupe, qui contrôleront bien-entendu le déroulement des élections.

Sont donc désignés les trois assesseurs suivants :

- Mme LACOSTE Christine
- M. PILET Jean-Claude
- Mme RICHARD Audrey

A l'appel de votre nom, vous connaissez la procédure, vous procéderez au vote en passant par l'isoloir, et vous signerez ensuite la liste d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1 blanc (*à déduire*)
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté" : 24 voix (*vingt-quatre*)

Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir" : 8 voix (*huit*)

Mme la Maire : merci à vous. Donc, comme l'a annoncé Mme Christine LACOSTE, 24 voix pour la liste présentée par "Fonsorbes Citoyenneté", 8 voix pour "Fonsorbes Vert l'Avenir" et 1 bulletin blanc.

Je déclare donc :

- M. SÉVERAC Philippe
- Mme LACOSTE Christine
- M. BAË Jean-Philippe
- Mme VITET Martine
- M. CANILLO Gilbert

- Mme VOISIN Geneviève
- M. BRIANTAIS Paul
- Mme GOSSELIN Corinne
- M. RIVIER Pascal

Adjoints au Maire. Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Les domaines de délégation pour les nouveaux Adjoints sont :

- Pour Mme GOSSELIN : Adjointe déléguée aux affaires sociales, à la Mosaique des partages et au lien avec les associations caritatives
- Pour M. RIVIER : Adjoint délégué aux finances. C'est lui qui remplacera Mme DE COUX Valérie.

Les Adjoints au Maire prendront place dans le tableau dans l'ordre de la liste de candidatures.

Le tableau du Conseil Municipal sera établi conformément aux articles L 2121-1 et R 2121-2 du CGCT. Le tableau est l'ordre dans lequel doivent être classés les membres du Conseil Municipal et permet de désigner, en cas d'absence ou tout empêchement du Maire et des Adjoints, le Conseiller Municipal chargé de les remplacer dans l'exercice de leurs fonctions.

Le procès-verbal de l'élection des Adjoints doit être signé par les membres du bureau. Nous comptons donc sur nos agents pour passer auprès de vous.

6 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE ATTRIBUÉE A UN CONSEILLER MUNICIPAL - CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Mme la Maire : l'article L 2122-18 du CGCT dispose que *"le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal"*.

Aussi, M. GAUTHIER Jean est nommé Conseiller délégué aux VRD (Voirie Réseaux Divers) depuis le 1^{er} septembre 2021.

La délégation de fonction et de signature attribuée à M. CHOUARD Jean-Stéphane a été modifiée en conséquence, à cette même date, elle portera dorénavant uniquement sur les grands travaux.

Il est certain que M. GAUTHIER assumait cette fonction de Conseiller délégué sans en avoir le titre puisqu'il était extrêmement présent sur toutes les réunions de chantiers, et le suivi des chantiers de VRD sur la commune, tout particulièrement sur le chantier de la RD 632.

Donc, sa fonction est formalisée.

7 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS (délibération n° 2021-099)

Mme la Maire : suite à la nouvelle élection des Adjoints, il convient d'adopter à nouveau une délibération approuvant l'attribution d'une délégation de compétences permanente à Mme la Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués.

L'article L 2122-22 du CGCT dispose que *"le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat ..." d'accomplir les compétences limitativement énumérées dans ledit article.*

De plus, l'article L 2122-23 du CGCT dispose que *"sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal."*

Le Conseil Municipal avait adopté une délibération concernant cette délégation le 5 juillet 2020, modifiée le 3 septembre 2020. De plus, cette délégation a été amendée lors de la séance du 10 juin 2021 concernant les avenants aux marchés publics.

Un tableau était joint à la convocation du Conseil récapitulant les domaines de délégation qui sont identiques à la délibération adoptée le 10 juin 2021.

Donc, rien de nouveau.

M. Pilet : sur les documents présentant ce point, il est indiqué que c'est une "délégation du Conseil Municipal au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués". Le 10 juin, c'était une "délégation du Conseil Municipal au Maire". Je voudrais que ce soit clarifié, parce que selon les textes, la délégation attribuée aux Adjoints et Conseillers doit être différente de celle attribuée au Maire. Nous ne pouvons pas déléguer tous

les pouvoirs du Maire aux Adjoints et aux Conseillers délégués. Donc, soit nous votons la délégation au Maire comme pour le 10 juin, pas de souci, sinon, il faut le revoir.

Mme la Maire : nous allons le regarder. Pour l'instant, nous reprenons les termes tels qu'ils ont été votés en juin, et nous regarderons cela de façon à le clarifier.

M. Pilet : c'est "délégation au Maire".

Mme la Maire : pour l'instant, c'est "délégation au Maire", et le Maire délègue aux Adjoints et Conseillers délégués. Nous sommes bien d'accord là-dessus ?

M. Pilet : oui.

Mme la Maire : nous regarderons s'il est justifié de modifier la formulation. Mais, nous sommes dans ce mode de fonctionnement.

M. Pilet : dans les documents annexes présentés, c'est "au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués". Ce qui n'était pas possible.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter à nouveau une délibération approuvant l'attribution d'une délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en raison de la nouvelle élection des Adjoints.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ÉLUS SUITE AUX DIFFÉRENTS CHANGEMENTS (délibération n° 2021-100)

Mme la Maire : suite à la démission de Mme DE COUX Valérie, et à l'intégration de M. JÉROME Alain, et suite à la modification du nombre d'Adjoints, à l'élection des Adjoints au Maire avec effet au 6 septembre 2021, et à la modification des Conseillers Délégués, il convient d'adopter une nouvelle délibération concernant les indemnités de fonction allouées aux Élus et d'approuver la modification du tableau récapitulatif qui était annexé à la convocation du Conseil.

Les taux indiqués dans la délibération adoptée le 16 juillet 2020 sont inchangés. L'enveloppe budgétaire inscrite au Budget primitif 2021 permet de prendre en compte ces indemnités.

Pour rappel, les montants nets mensuels sont les suivants :

- Maire : 1 360,54 €
- Adjoints au Maire : 593,81 €
- Conseillers délégués : 297,74 €
- Conseillers municipaux : 70,65 €

Donc, je vous propose de mettre aux voix ce nouveau tableau des indemnités de fonction. Avez-vous des remarques ? Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints au Maire, aux Conseillers Municipaux avec délégation et aux Conseillers Municipaux sans délégation en raison du remaniement effectué au sein des Adjoints au Maire et des Conseillers Délégués suite à la démission de Mme DE COUX Valérie.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DÉMISSION D'UNE ADJOINTE AU MAIRE ET DIVERSES MODIFICATIONS (délibérations n° 2021-101 à 2021-107)

Mme la Maire : suite à la démission de Mme DECOUX Valérie, les modifications apportées au sein de certaines commissions sont les suivantes :

- Commission "développement durable - transition écologique - déplacements doux" : M JÉROME Alain
- Commission "développement économique - emploi - relations avec les entreprises" : M RIVIER Pascal
- Commission "Finances" : M BRIANTAIS Paul
- Commission "Intercommunalité et aménagement du territoire" : M RIVIER Pascal

- Commission "Personnel communal" : M. RIVIER Pascal
- Commission "Urbanisme – VRD" : M GAUTHIER Jean
- Commission "Culture" : M. RIVIER Pascal cède sa place à Mme BEAUFORT Magali

Pour rappel, la répartition des sièges au sein des commissions a été effectuée à la représentation proportionnelle des listes.

Un courriel a été adressé aux Présidents des groupes Minoritaires pour leur indiquer qu'ils pouvaient également proposer des modifications concernant les Élus de leur groupe respectif. Nous n'avons pas eu de sollicitation de la part de quiconque. Donc, nous en concluons que vous ne souhaitez rien changer.

La composition du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail est également modifiée : M. RIVIER Pascal remplacera Mme DE COUX Valérie.

10 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE A LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE (délibération n° 2021-133)

Mme la Maire : Mme DE COUX Valérie était membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où sa composition ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des Élus en son sein. Les modalités de remplacement doivent être définies, soit par le règlement intérieur du Conseil Municipal, soit par délibération.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, approuvé par délibération du 17 décembre 2020, stipule : *"il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. Il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit"*. En l'occurrence, ce n'est pas le cas.

Concernant la liste "Fonsorbes Citoyenneté", le suppléant suivant est M. BATAILLE Vincent ; il devient donc titulaire. La liste soumise au vote en 2020 ne comportait pas de suppléants supplémentaires.

11 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (délibération n° 2021-108)

Mme la Maire : Mme DE COUX Valérie était membre de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Aussi, il est proposé de modifier la composition de cette commission. Celle-ci avait été fixée par délibération du 3 septembre 2020.

Pour rappel, la répartition des sièges au sein des commissions a été effectuée à la représentation proportionnelle des listes.

Comme pour les commissions municipales, l'article 76 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit complète l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par un alinéa ainsi rédigé : *"si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire"*.

Pour ce qui concerne notre groupe, M. BATAILLE Vincent est candidat.

Est-ce que vous souhaitez, les groupes Minoritaires, modifier quoi que ce soit, ou proposer un candidat ? Aucune modification n'est demandée.

Nous validons la nomination de M. BATAILLE Vincent au sein de cette commission.

12 - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES JEUNES HANDICAPÉS (AJH) (délibération n° 2021-109)

Mme la Maire : suite à la démission de Mme DE COUX Valérie, et conformément aux statuts de l'Association des Jeunes Handicapés (AJH), il est proposé de désigner un nouveau Conseiller Municipal pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de cette association. Je vous rappelle qu'elle gère le Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) l'Oustal et la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) Al Cantou implantés sur notre commune. Mme DE COUX avait été désignée par délibération du 3 septembre 2020.

Les candidats proposés sont les suivants :

- Groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : M. CANILLO Gilbert
- Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : M. FÉDOU Franck

- Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : M. PILET Jean-Claude

Le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" a demandé le scrutin secret pour cette désignation.

M. MAILHÉ, vous souhaitez que nous votions à bulletins secrets ?

M. Mailhé : oui, j'ai fait la demande par mail, nous avons fait les papiers.

Mme la Maire : d'accord. Nous allons donc voter à bulletins secrets. Nous pouvons reprendre les mêmes assesseurs ? Les mêmes assesseurs sont nommés.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. CANILLO Gilbert : 24 voix (*vingt-quatre*)
- M. FÉDOU Franck : 6 voix (*six*)
- M. PILET Jean-Claude : 3 voix (*trois*)

Mme la Maire : la commune sera donc représentée, au sein du Conseil d'Administration de l'AJH, par M. CANILLO Gilbert.

13 - NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme la Maire : une nouvelle Conseillère Communautaire remplacera Mme DE COUX Valérie, il s'agit de Mme VITET Martine qui prendra donc dorénavant ses fonctions, et qui sera fort probablement présente à nos côtés lors du prochain Conseil Communautaire du 28 septembre.

14 - MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU MURETAIN AGGLO (*délibération n° 2021-110*)

Mme la Maire : suite à la démission de Mme DE COUX, il est proposé de modifier la délibération du 3 septembre 2020 portant désignation des représentants de la ville à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Muretain Agglo. Le Conseil communautaire a délibéré le 9 juillet 2020 afin de constituer cette commission.

Les Élus désignés lors de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2020 sont :

- Mme SIMÉON Françoise
- Mme DE COUX Valérie
- M. SÉVERAC Philippe

Le mode de désignation s'effectuera dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 CGCT qui impose le scrutin secret, sauf décision unanime de voter au scrutin public.

Le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" a demandé le scrutin secret pour cette désignation.

Nous allons donc voter à bulletins secrets.

Les candidats proposés sont les suivants :

- Le groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : M. RIVIER Pascal
- Le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : M. MAILHÉ Christophe

Pas de candidat pour le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" ? Aucun candidat ne se présente.

Les trois mêmes assesseurs sont nommés.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 3 blancs
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- M. RIVIER Pascal : 25 voix (*vingt-cinq*)
- M. MAILHÉ Christophe : 5 voix (*cinq*)

Mme la Maire : les représentants de la commune de Fonsorbes au sein de la CLECT du Muretain Agglo seront donc

M. Bonnet : ... 24 pour M. RIVIER.

Mme la Maire : je répète : 3 blancs ...

Mme Lacoste, hors micro : ... 5 pour M. MAILHÉ, 25 pour M. RIVIER et 3 blancs. Voulez-vous que nous les recomptions ?

Mme la Maire : cela correspond également à mon décompte.

Mme Lacoste : si vous voulez que nous recomptions, nous recomptons.

M. Séverac, 1^{er} Adjoint : oui, nous recomptons.

...

Mme la Maire : nous sommes d'accord : 3 blancs, M. Pascal RIVIER : 25 et M. Christophe MAILHÉ : 5.

Les représentants de la commune de Fonsorbes au sein de la CLECT du Muretain Agglo seront donc :

- M. RIVIER Pascal
- M. SÉVERAC Philippe
- Mme SIMÉON Françoise

15 - RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2021

Mme Lacoste, Adjointe au secteur "jeunesse et scolaire" : plus de 3 000 élèves ont fait leur rentrée sur le territoire de la commune.

Les effectifs sont relativement stables pour les écoles maternelles et élémentaires des trois groupes scolaires de la ville, avec 1 432 élèves, soit 970 en élémentaire et 462 en maternelle.

Les effectifs du lycée Clémence Royer ont une augmentation significative. Cette année, le lycée accueille 1 065 élèves, dont 394 Fonsorbais, alors que l'année dernière, à la rentrée 2020, ils n'étaient que 980.

Le collège de Cantelauze voit ses effectifs maintenus à 610 élèves et celui de Fontenilles accueille 200 élèves Fonsorbais comme l'année passée.

Des travaux ont été prévus pendant les vacances scolaires d'été. En plus de l'entretien habituel, nous pouvons noter :

- le changement de l'ensemble des sols de l'école élémentaire du Trépadé
- la peinture des murs de clôture et des portails du groupe scolaire du Trépadé
- la réfection du bardage du bâtiment annexe de l'école élémentaire de la Béouzo (chéneaux et planches de rive) et la pose de gazon synthétique

Vous avez eu, en annexe de la convocation, le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires de l'année 2021-2022 dans le contexte COVID 19. Le niveau 2 s'applique pour cette rentrée.

Le protocole sanitaire en résumé :

- les cours se font à 100 % en présentiel, dans les écoles, collèges, lycées, et à l'université
- le port du masque en intérieur est obligatoire pour les élèves et personnels à partir de l'école élémentaire
- les fermetures de classes se font dès le 1^{er} cas dans les écoles ; dans les collèges et lycées, seuls les élèves dépistés positifs ou cas contacts non vaccinés doivent s'astreindre à une semaine d'isolement
- le passe sanitaire n'est pas exigé dans les établissements scolaires
- le port du masque reste obligatoire aux abords des établissements scolaires

Les écoles de Fonsorbes seront prochainement équipées de capteurs de CO₂, qui permettront d'indiquer si la classe ou les locaux sont suffisamment ventilés, et d'adapter ainsi les mesures d'aération aux besoins.

Pour finir, je vous informe des changements intervenus à la Direction des établissements scolaires suivants :

- **École élémentaire de la Béouzo** : Mme Hélène DUBOCS remplace M. MOCHI, parti à la retraite, et prend donc les fonctions de Directrice
- **Collège de Cantelauze** : M. ROUTOU est remplacé par M. PLANCHE, en provenance du collège de Carbonne où il occupait les fonctions de Principal adjoint.

Mme la Maire : pour ce qui nous concerne, puisque nous avons la gestion des établissements maternelles et primaires, il y a une petite baisse des effectifs par rapport à l'année scolaire précédente, avec le risque éventuel, si cela se confirme dans les années à venir, de fermeture de deux classes en maternelle, l'une à l'école du Trépadé et l'autre à l'école de Cantelauze. Cela est donc à regarder de très près.

M. Mailhé : j'ai juste une remarque à faire, sur le fonctionnement de la commission scolaire. En 2020, nous avons demandé qu'il y ait une réunion avant la rentrée scolaire, suite au problème de COVID en 2020. En 2021, pas de commission scolaire avant la rentrée scolaire, je trouve cela dommage, même si c'est une commission pour donner des informations. Mais, c'est un des lieux de réflexion, où tous ensemble, tous les groupes sont représentés. Je pense qu'il va falloir remédier ce problème, d'autant plus que ce n'est pas la seule commission qui ne fonctionne pas. C'était la première remarque que je voulais faire.

Après, sur les risques de fermetures dans les années suivantes à Cantelauze et au Trépadé, celle de Cantelauze est inquiétante avec 112 enfants, pour 112 minimum. Avons-nous un prévisionnel suivant les classes inférieures ? Parce que nous pouvons avoir le prévisionnel pour l'année prochaine et voir quels sont les risques de départs ou d'arrivées, et pouvoir au moins s'affranchir de ce doute et se dire que nous allons faire quelque chose pour éviter cette fermeture de classe.

Concernant le point sur les masques : est-ce que les ATSEM et les animateurs devront porter le masque pendant les animations et pendant les gardes ? Parce que je pense que c'est une position municipale à prendre. J'ai recherché, vous allez peut-être m'éclairer, mais je n'ai pas vu une obligation pour ces personnels, si ce n'est peut-être dans l'avenir à montrer un passe sanitaire.

Voilà, il y avait ces questions qui étaient importantes. Oui, il va falloir faire un prévisionnel à Cantelauze par rapport aux classes inférieures et réfléchir pour éviter cette fermeture de classe. Parce que même si nous diminuons de 3 élèves, mais que nous en avons 20 à recaser dans les autres classes, cela risque de surcharger derrière. Merci.

Mme Lacoste : vous avez les effectifs maternelles et élémentaires, vous pouvez donc voir les montées pédagogiques qui s'effectueront normalement sur l'école. Après, il est toujours difficile de prévoir les arrivées, les ventes de terrains, les constructions, même si pour celles prévues sur les collectifs nous essayons d'estimer le nombre d'enfants qui rentreront. Mais, pour tout ce qui est vente de fonds de parcelles, c'est plus difficile à estimer. Savoir combien d'enfants il y aura en plus, c'est toujours difficile. D'un autre côté, c'est suivi au quotidien par Mme ROUMAT, qui gère cela de très près, qui connaît tous les secteurs de la ville, les ramassages scolaires, elle sait de quelle manière elle peut équilibrer au mieux les écoles pour éviter une éventuelle fermeture.

Mme la Maire : de toute façon, si des familles arrivent avec des enfants de maternelle, c'est à Cantelauze qu'ils iront, ou au Trépadé, quel que soit leur lieu d'habitation sur la commune. Par contre, à la Béouzo, le nombre d'élèves par classe est relativement important comparativement aux deux autres qui sont en risque de fermetures. Les enfants seront donc orientés d'office sur Cantelauze ou le Trépadé.

Nous savons aussi qu'il y a une baisse de la natalité. D'ailleurs, l'Éducation Nationale a tablé là-dessus quand elle a décidé de diviser les classes de CP et de CE¹ sur les zones d'éducation prioritaires. Elle a également tablé là-dessus pour pouvoir dégager du personnel en quantité suffisante. Nous voyons bien qu'au niveau démographique la baisse du taux de natalité se confirme au fil des années. Nous allons donc être très vigilants là-dessus.

M. Mailhé : merci pour la réponse. Une petite remarque : ce sont des discussions que nous aurions pu avoir en commission scolaire.

Mme Lacoste : je ne vois pas l'intérêt d'en discuter en commission scolaire. Je peux tenir informés les membres de la commission scolaire. Mme RICHARD, Mme ROUER savent qu'elles peuvent me contacter quand elles veulent si elles ont un sujet de discussion, je suis ouverte à tous les sujets de discussion. Mais, se réunir, bloquer un horaire un soir, sachant que nous avons quand même des emplois de temps assez chargés, pour dire qu'à la rentrée c'est le protocole 2 qui s'appliquera, je n'en vois pas trop l'intérêt. Et d'un autre côté, j'ai déjà parlé de ce fonctionnement, je le dis systématiquement, nous avons la main sur la répartition des enfants en élémentaire et en maternelle, et nous faisons toujours au mieux. Notre objectif est

toujours que les enfants soient au mieux, qu'il y ait le moins d'élèves par classe, qu'il n'y ait pas de fermeture. Je peux le répéter, je peux faire une commission effectivement pour le dire, mais je ne suis pas sûre que ce soit ce qu'il y a de plus pertinent.

M. Mailhé : le plus pertinent est de faire des commissions pour faire participer, je dis bien "participer", et non pas que recevoir de l'information, pour faire participer l'ensemble des groupes. C'est ce que je constate pour la commission scolaire, mais il y a beaucoup de commissions qui n'ont pas encore été convoquées, ou qui, sur 2021, ont été convoquées une seule fois. Donner les informations, certes vous prenez les décisions et vous donnez les informations, je pense que, oui, vous avez le savoir, la science comme on dit, mais, à un moment donné, ces commissions sont là, il faut faire participer, tout simplement. Après, ne venez pas nous dire que c'est la faute de l'Opposition s'il y a une erreur, s'il y a ci ou ça, ou un suivi parce que l'Éducation Nationale a dit ça et ça, nous l'avons lu ...

Mme Lacoste : ... je ne pense pas avoir tenu des propos ...

M. Mailhé : ... donc, voilà ce que je demande tout simplement ...

Mme Lacoste : ... de cet ordre. Et sitôt qu'il y a participation et débat, je convoque la commission scolaire ...

M. Mailhé : ... ce que je demande ...

Mme Lacoste : ... quand je peux, s'il ne s'agit que de faire passer des informations, je ne vois pas l'intérêt de convoquer une commission. J'envoie un mail, je tiens informé sitôt que je peux. Mais discuter effectivement du fait que l'Éducation Nationale a choisi d'appliquer le protocole n° 2 pour la rentrée, je ...

M. Mailhé : ... il n'y a pas que cela, il y a les effectifs, nous pouvons discuter, il peut y avoir des idées, des rencontres, aller sur le terrain, en commission. Après, vous ne voulez pas fonctionner comme cela, c'est votre choix. Acte. Voilà. Mais, c'est une remarque que nous faisons, je pense que les autres groupes aussi l'ont remarqué puisque nous en discutons très souvent. Mais vous voulez, vous ne voulez pas, en fait, nous subissons, nous n'avons pas trop de solutions et nous ne pouvons rien vous imposer. Acte. C'est dit, c'est clair, vous ne voulez pas réunir les commissions, c'est enregistré, c'est écrit dans un procès-verbal. Voilà, c'est comme ça.

Mme Richard, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : au sujet de la circulation des informations, si nous pouvions être avertis avant qu'elles ne paraissent sur Facebook, ce serait vraiment très agréable.

Mme Lacoste : par exemple ? Franchement, je ne sais pas.

Mme Richard : les détecteurs de CO₂. Pas forcément que dans le scolaire, mais c'est un peu partout que, parfois, nous apprenons les choses par Facebook avant d'avoir l'information en tant qu'Élus. Ce serait plus agréable pour nous de les recevoir en amont. Merci.

Mme Lacoste : d'accord.

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : juste au niveau des protocoles : est-ce qu'une distribution de masques est prévue pour les enfants dans les écoles élémentaires ?

Mme la Maire : non.

M. Fédou : d'accord.

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : par rapport aux protocoles : je me suis rendue à la sortie des écoles, où effectivement les protocoles ne sont vraiment pas respectés. Tous les parents sont amassés, les enfants ne sortent pas en décalé, c'est la foule complète. Nous pouvons le remarquer partout, que ce soit au Trépapé, à Cantelauze. Je m'y suis rendue exprès pour voir un petit peu. Mais, il faut que les enseignants jouent le jeu.

Mme la Maire : l'obligation de porter le masque, pour les familles accompagnant ou récupérant leurs enfants, est affichée. Nous avons demandé à la Police Municipale de le leur rappeler également. Quant à l'organisation de la sortie, c'est-à-dire décaler de façon à ce que tous les enfants ne sortent pas en même temps, ...

Mme Bobo : ... je vais donner un exemple : à Cantelauze, il y a trois sorties possibles. Ils ne les font sortir que par un seul portail. C'est vraiment ridicule, alors que ce serait simple ; les enseignants accompagnent les enfants au portail, donc, qu'ils les amènent à droite ou à gauche, ou au milieu, le problème, pour eux, est le même. Cela ferait moins de personnes amassées ainsi sur un même endroit.

Mme la Maire : il y a la COVID, il y a Vigipirate, cela complique ...

Mme Bobo : ... je le comprends ; mais, par rapport à Vigipirate, de toute façon tout est ouvert ...

Mme la Maire : ... et pour peu qu'un parent ait deux enfants sur la même école, que l'un sorte à un portail et l'autre à un autre portail, je pense que nous allons entendre les parents d'élèves ...

Mme Bobo : ... je ne parle que de l'école élémentaire, ce n'était pas de la maternelle. C'est vrai qu'il est quand même dommage de ne pas essayer de décaler de cinq minutes toutes les sorties ...

Mme la Maire : ... décaler est extrêmement compliqué, il y a le temps de passation avec l'ALAE ...

Mme Bobo : ... il y a trois sorties. Donc, nous divisons le nombre d'élèves par les trois sorties ...

Mme la Maire : ... la question peut éventuellement être posée aux Directrices d'écoles, cela leur appartient.

Mme Bobo : oui, mais quand même les interpellé sur ce problème-là.

Mme la Maire : nous pouvons leur poser la question pour voir s'il y a cette possibilité. Mais je crains connaître d'ores et déjà la question.

*Départ de Mme RICHARD Audrey à 19 h 58
Elle a donné procuration à Mme MARNAC Sandrine*

Nombre de membres	Présents : 30	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Pilet : une demande. Des Élus siègent au Conseil d'Administration des collèges et lycée. Est-ce qu'ils pourraient faire un retour en Conseil Municipal de leur participation ? De façon à ce que nous puissions voir la réalité de ces deux établissements et les enfants Fonsorbais qui fréquentent ces établissements, et que nous puissions anticiper les situations qui peuvent paraître complexes ou délicates à résoudre. C'est arrivé en fin d'année sur les affectations des jeunes collégiens, mais je pense aussi au fait que le lycée n'avait pas une bonne connexion et que des enfants n'avaient donc pas pu suivre correctement les cours à distance, certains oui, d'autres non. Je crois que ce sont des choses qu'il est important que nous puissions voir, même si ce n'est pas directement de notre compétence, mais nous sommes quand même acteurs dans la commune ; essayer d'aider à la meilleure scolarité de tous les enfants sur la commune. Je pense que ce sont des informations qu'il serait important de partager, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit tout à l'heure, mais plus nous aurons du partage d'informations, plus nous pourrons faire des propositions et avancer dans l'intérêt de tout le monde.

Mme Lacoste : sur les collèges et le lycée, effectivement je participe aux Conseils d'Administration. Il n'y a aucun problème, je vous ferai suivre, non pas un compte-rendu que je ferai, mais le compte-rendu du Conseil. Il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de participation de la commune, à part sur les deux gymnases puisqu'ils sont à notre charge. Pour le collège, c'est le Département, et pour le lycée c'est la Région. Mais, effectivement, j'entends des choses, je ferai suivre aux membres de la commission les comptes rendus des Conseils d'Administration ; il n'y a pas de problème.

M. Pilet : la proposition que nous faisons, c'est que ce soit en Conseil. Sur la candidature que j'avais présentée pour l'AJH, j'avais indiqué, si j'avais été élu, que je ferai un retour en Conseil. Je crois que l'intérêt est de donner l'information en Conseil. Des Élus sont présents dans d'autres Conseils d'Administration, c'est vrai que nous n'avons pas de retour ; c'est au moins d'avoir un retour, de savoir ce qu'il s'est dit, de savoir où en est l'actualité, soit de l'établissement, soit de la structure. Je pense que ce serait un plus.

Mme Bobo : juste pour revenir sur la question de M. FÉDOU. Est-ce qu'il y aura quand même un minimum de masques à disposition des enseignants pour les enfants qui seraient en difficultés ...

Mme la Maire : ... je ne sais pas s'il leur en reste ou pas. C'est l'affaire de l'Éducation Nationale, c'est elle qui doit y pourvoir, elle s'était engagée là-dessus, je ne sais pas ce qu'il en est cette année. Elle doit fournir des masques pour les enfants qui n'en auraient pas. Donc, aujourd'hui, nous n'avons pas l'intention de nous préoccuper de cette problématique-là. Je crois qu'il est rentré dans les mœurs le fait que chacun achète des masques et les fournisse à ses enfants, quel que soit le niveau de scolarité, du CP jusqu'au lycée. Si des familles sont en difficultés, elles peuvent venir au CCAS, nous le leur avons déjà précisé. Donc, si vous connaissez des familles qui sont en difficultés par rapport à cela, qu'elles n'hésitent pas à venir au CCAS.

Mme Bobo : voilà, c'était ça, je voulais voir si c'était maintenu s'il y avait des problèmes ...

Mme la Maire : ... oui, mais de façon ponctuelle ...

Mme Bobo : ... oui, c'était ma question, ce n'était pas de mettre à disposition de toute la classe. C'était au cas où. Merci.

16 - CONVENTION DE FINANCEMENT - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (délibération n° 2021-111)

Mme Lacoste : la commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, suite au plan de relance économique 2020-2022 mis en œuvre par l'État.

Ce dossier a été présenté à la commission enfance-scolaire du 14 avril 2021. Puis, il a été annoncé, lors de la commission scolaire du 3 juin, que notre dossier avait été retenu.

Le montant des contributions financières prévisionnelles des parties sont les suivantes :

- Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 27 710,00 €
dont subvention de l'État demandée : 18 197,00 €
- Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : 21 710,00 €
dont subvention de l'État demandée : 15 197,00 €
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de 70 %
Il est prévu l'acquisition de tableaux triptyques et de visualiseurs.
- Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : 6 000,00 €
dont subvention de l'État demandée : 3 000,00 €
Soit un taux de subventionnement sur ce volet de 50 %
Cela concerne la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT).

Il est donc proposé de signer avec l'Académie de Toulouse la convention de financement définissant les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses. Cette convention s'inscrit plus largement dans la politique de rétablissement de la continuité pédagogique et de soutien à la transformation numérique de l'enseignement.

Le projet de convention était annexé à la convocation du Conseil.

Mme la Maire : avez-vous des questions ? Profitons du plan de relance.

M. Fédou : au niveau du suivi maintenance, ce sera l'Éducation Nationale qui la fera ?

Mme Lacoste : pour les tableaux et visualiseurs, c'est du matériel. Pour l'ENT, oui, puisque c'est elle qui s'en charge, même du choix de l'opérateur.

M. Fédou : d'accord.

M. Mailhé : qu'est-ce que vous entendez par "visualiseurs" ?

Mme la Maire : j'ai posé la question, c'est une tablette sur laquelle nous pouvons écrire et à partir de laquelle nous pouvons projeter. C'est l'explication technique qui m'a été donnée, mais sous réserve.

M. Mailhé : à ce moment-là, il y aurait une maintenance technique.

M. Pilet : nous avons déjà voté le principe de la demande de subvention. Donc là, nous votons la mise en place. Sur les documents qui nous ont été envoyés, la date de démarrage est au 1^{er} juillet, et nous allons le voter aujourd'hui. Donc, il faudra réactualiser les documents ...

Mme la Maire : ... nous votons le principe de la signature de la convention.

M. Pilet : oui, mais la date de la signature ne peut être marquée qu'en tenant compte du vote ...

Mme la Maire : ... nous mettrons le 7 septembre.

M. Pilet : voilà, merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention de financement avec l'Académie de Toulouse.

VOTE	
Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

17 - ASSOCIATION FONSORBES TENNIS CLUB - AVANCE SUR LES SUBVENTIONS ANNUELLES 2022-2024 (délibération n° 2021-112)

M. Baë, Adjoint délégué au sport : l'association Fonsorbes Tennis Club a sollicité la ville pour l'octroi d'une avance sur les subventions annuelles des années 2022 à 2024 afin de pouvoir financer son projet de terrain de padel couvert.

Le padel est un sport de raquette dérivé du tennis, se jouant sur un court plus petit qu'un terrain de tennis traditionnel, encadré de vitres, murs et/ou de grillage. Le terrain possède les dimensions suivantes : 20 mètres de long pour 10 mètres de large.

Le montant de la subvention 2021 est de 4 445 €. L'avance de subvention porterait donc sur un montant de 13 335 €, soit au total 17 780 € avec la subvention de l'année 2021.

Lors de la réunion de la commission finances, il a été demandé pourquoi la Fédération Française de Tennis ne participait pas et si les habitants des autres communes pourront utiliser ce terrain.

Aussi, il est proposé d'accorder à ladite association une avance sur les subventions annuelles de 2022 à 2024, soit à hauteur de 13 335 €. Cette somme sera imputée à l'article 6574.

Mme la Maire : le plan de financement vous a été adressé tel qu'il a été proposé par le Tennis Club de Fonsorbes. Le complément dont il avait besoin est donc représenté par les subventions des quatre années concernées, plus ce dont nous parlerons tout à l'heure, la subvention de projet.

Pour répondre aux questions posées en commission : pourquoi la Fédération Française de Tennis ne participe pas ? C'est tout simplement parce qu'elle a désigné les entreprises susceptibles de construire ce type d'équipement. Quand le Président du club s'est rapproché des entreprises en question, les devis étaient de 15 000 € supérieurs à l'entreprise qui va construire le padel, qui a déjà construit plusieurs padels sur la région, sachant que la subvention de la Fédération Française de Tennis s'élevait à 4 000 €. Donc c'est clair, le delta va dans le sens de rester sur l'entreprise initialement prévue par le club, et de se passer des 4 000 € puisque cela aurait coûté plus cher.

Concernant les habitants des autres communes, la réponse est non, sauf s'ils sont adhérents du club de tennis, auquel cas ils pourront l'utiliser ; comme pour toutes les autres associations auxquelles nous mettons à disposition des équipements. S'ils adhèrent à l'association badminton, ils jouent dans le gymnase du lycée comme les Fonsorbais. Donc, pour le tennis, il en sera de même.

M. Fédou : juste dans ce que vous dites d'un point de vue de la non utilisation des autres communes, d'après ce que j'ai compris dans le plan de financement, la personne qui veut pratiquer le padel paiera juste 100 € à l'année.

Mme la Maire : elle paiera l'adhésion au Club, comme c'est le cas actuellement pour toutes les associations de la ville. Les non Fonsorbais adhérents à une association fonsorbaise paient une cotisation qui leur permet d'utiliser les locaux mis à disposition. Ce sera du même ordre.

M. Mailhé : adhésion ou licence ?

Mme la Maire : c'est l'affaire du club. Je ne sais pas ce qu'il en est, il faudrait poser la question au Président du Club. Mais, des associations proposent des adhésions sans licence si les gens ne veulent pas faire de compétitions. Par contre, il leur sera demandé d'être bien couverts par leur assurance de responsabilité civile, ou autre, pour la pratique de leur activité sportive. Je suppose que c'est ainsi que cela se passera, comme cela se passe dans les autres associations. Il faudrait poser la question à Thierry GASTON.

M. Mailhé : nous avons besoin de plus d'explications, à savoir où il sera construit, j'ai eu quelques retours, mais ..., est-ce qu'il sera construit sur une parcelle municipale ?

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : est-ce qu'une association peut construire un bâtiment sur une parcelle municipale ?

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : d'accord. Et où sera-t-il construit ?

Mme la Maire : en l'occurrence, le padel n'appartient pas au Club de Tennis, il appartiendra à la Mairie.

M. Mailhé : non, ce que je veux dire c'est que c'est l'association qui gère ce projet, c'est elle qui paiera.

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : donc, avons-nous le droit, en tant qu'association, de faire un dépôt de permis de construire sur une parcelle qui appartient à la commune ? Je n'ai pas la réponse, c'est pour cela que je pose cette question. Si nous ne l'avons pas aujourd'hui, nous pouvons le regarder. Mais, le terrain n'appartenant pas à l'association, est-elle en droit de bâtir une structure sur un terrain qui ne lui appartient pas ?

Mme la Maire : la réponse est oui, nous avons signé une convention avec le Club de Tennis.

M. Baë : nous avons quand même étudié de nombreuses solutions pour porter le projet, et c'est la solution qui semblait la plus adéquate.

M. Mailhé : après, je ne critique pas le projet, au contraire ...

M. Baë : ... c'est un très beau projet, à titre personnel, je le porte parce que c'est vraiment un très beau projet.

Pour répondre à ta question concernant la localisation : il y a actuellement à l'entrée, avant d'arriver sur les terrains, à droite, un terrain en sable, avec juste derrière deux courts de mini-tennis, c'est à cet emplacement.

Mme la Maire : cela inclura la surface du court de mini-tennis. Vous verrez, il y a deux piquets orange qui délimitent un peu plus loin la surface du padel, qui empiète quelque peu sur la surface engazonnée.

M. Mailhé : la dernière question, après je laisse la parole à Jean-Claude. Si j'ai bien compris, c'est l'ensemble des Fonsorbais adhérents, ou pas, à l'association qui pourra pratiquer du padel ?

Mme la Maire : oui, adhérents à l'association ...

M. Mailhé : ... ou pas. C'est-à-dire que si je veux aller faire une partie de padel avec mes co-listiers, moyennant une petite rémunération, je ne peux pas y aller. C'est exclusivement aux adhérents du Club de Tennis ?

Mme la Maire : oui, au même titre que si vous décidez d'aller faire une partie de basket au gymnase de Cantelauze ou de jouer au badminton avec vos co-listiers au gymnase du lycée, la réponse sera non. Nous

sommes sur le même registre. C'est-à-dire que c'est une installation municipale qui sera mise à la disposition de l'association, même si elle est en partie financée par l'association puisque nous lui avons dit que nous ne la financerions pas, elle a donc trouvé des solutions pour prendre à sa charge la plus grosse partie, nous sommes sur un montant de l'ordre de plus de 80 000 €. Mais, cela fonctionnera exactement comme pour les autres équipements municipaux. C'est l'association qui en a l'usage et ses adhérents. Aujourd'hui, un non adhérent au Club de Tennis, en théorie, bien qu'il y en ait qui aillent parce qu'ils se le permettent sans être adhérents, ce qui n'est pas correct, parce que c'est ouvert, ce qui n'est pas le cas des autres installations sportives de la ville, ne pourra pas y jouer.

M. Bataille, Conseiller délégué : sur le dossier de subvention, il est mentionné des sur-cotisations pour les adhérents. Ensuite, est mentionné un tarif à l'heure de 5 € par personne. Donc, les non-adhérents peuvent peut-être ...

M. Baë : ... oui, pour l'avoir évoqué, plusieurs options seront à mon avis étudiées. Effectivement, l'association pensait à l'option suivante : les gens qui jouent au tennis et qui paient leur cotisation pourraient prendre une option pour jouer au padel. Mais j'imagine aussi que ceux qui ne jouent pas au tennis pourraient directement, moyennant nécessairement une adhésion, ne jouer qu'au padel.

M. Mailhé : là, vous dites deux choses totalement différentes. Je pense que Vincent à raison, il a lu les documents, c'est ce que nous avons relevé. Vous dites deux choses qui sont totalement différentes.

M. Baë : de toute manière, pour en avoir discuté avec le club, le schéma n'est pas totalement arrêté sur la façon dont fonctionnera ce système de cotisations, d'options, etc. C'est quelque chose qui lui appartient.

M. Mailhé : cela lui appartient, mais il est important de le savoir pour le budget parce que c'est un budget bâti, nous sommes garants de sa santé quand même. Il ne faut pas que dans un an on nous dise que le Club de Tennis va mal parce que le budget est bancal à cause de la création de ce bâtiment ; je ne le pense pas. Mais, la discussion, il faut qu'elle y soit. C'est important pour nous de le savoir quand nous sommes garants de ses finances.

M. Pilet : je réfléchissais sur tout ce qui a été dit. Cela va me permettre d'enchaîner. C'est effectivement un projet très intéressant, c'est ce que nous avons dit le 1^{er} juillet, lorsqu'il nous avait été évoqué en fin de Conseil Municipal, nous avons eu une réaction, un accueil assez positif, cela paraît une bonne chose de faire cette installation. Ce qui nous embête, c'est, encore une fois, la manière dont cela se fait. Le 1^{er} juillet, il nous est dit, je vais reprendre la dernière phrase puisque le procès-verbal est maintenant validé : "*nous vous présenterons cela lorsque le dossier aura été parfaitement ficelé*" ; c'est Mme la Maire qui parle, en nous disant que les choses se travaillaient, que cela allait être présenté. Donc là, on nous présente des financements et nous n'avons aucun autre élément sur l'implantation, sur toutes les questions que vient de poser le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".

En juin, nous avons demandé que la commission sport puisse se réunir ; on nous avait expliqué que par manque de temps ce n'était pas possible. Nous disions qu'il y avait sûrement des choses à dire, et cela reprend ce que disait Christophe MAILHÉ tout à l'heure : le fonctionnement de notre Conseil Municipal et de la démocratie et comment vous nous percevez. Je trouve que sur un projet comme celui-ci, qui devrait permettre de faire l'adhésion de tous, cette façon de faire très cavalière par rapport à nous Élus, mais du coup aussi par rapport aux autres structures de la commune, je trouve cela limite. Cela me rappelle des fonctionnements que, dans un temps, vous aviez dénoncés ; je ne veux pas m'étaler là-dessus.

Nous avons voté, travaillé sur le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). C'était peut-être aussi l'occasion de nous dire "une structure a un projet, voyons comment nous l'intégrons". Du coup, je me dis qu'il y a peut-être encore d'autres dossiers qui vont arriver, que nous allons découvrir. Cela sous-tend que, lorsque nous travaillons les investissements sur le PPI, on ne nous a pas tout présenté et tout dit. Parce que ce genre de projet, je pense que nous aurions tous été d'accord pour l'inclure. C'est pour tout le monde, pour nous, il nous paraît donc normal que la commune finance. Je trouve le procédé de financement désuet, il nous semble que la commune doit le prendre en charge de manière claire, précise, sans demander cette avance de subventions sur quatre ans, que nous ne comprenons pas très bien, mais, que ce soit clair. A partir du moment où il nous est présenté un projet ficelé, nous disons "banco, ça vaut le coup, c'est un équipement collectif qui va permettre à des Fonsorbais de pratiquer une activité supplémentaire". Point ; c'est clair. Là, cela n'amène que des questions, du tripatouillage, nous ne comprenons rien du tout.

Je sais que le permis a été déposé, cela veut dire que les choses ont quand même été bien travaillées, que cela aurait pu nous être dit le 1^{er} juillet, que nous aurions pu faire une commission, que nous aurions pu nous réunir avant ce Conseil et que nous aurions pu travailler les choses et nous y retrouver tous.

Nous avons préparé plein de questions, j'ai eu les réponses parce que j'ai eu un interlocuteur, que je remercie, du Club de Tennis, je n'ai pas pu informer Françoise BOBO, ma co-listière, je m'en occupe, Christophe BONNET a eu l'information puisque c'était tout à l'heure, nous avons eu plein de précisions.

Ce que je vous propose, parce qu'il n'y a pas d'urgence pour voter ces budgets puisque les décisions sont prises d'après ce que j'ai compris, c'est que nous puissions nous revoir, travailler, que nous voyions un vrai financement clair. Que nous mettions aussi sur la table les autres projets des autres associations sportives ou culturelles de la commune, et que nous voyions comment nous répondons à tout cela. Je crois qu'à un moment donné il y a eu l'histoire du mur d'escalade, il y a d'autres activités, je ne veux pas m'étaler. Nous étions contents, nous l'avons dit partout le 1^{er} juillet, nous l'avons écrit sur d'autres espaces, nous avons fait un travail collectif, construit les investissements de la commune, et vous nous faites cela en même temps ; ce n'est pas sérieux. Donc, nous vous demandons de surseoir parce que cela n'engage à rien, je pense que nous sommes tous d'accord, je n'ai pas parlé avec "Fonsorbes Vert l'Avenir" sur le principe de soutenir, d'y aller à fond. Mais par contre, nous faisons un financement clair, pas le coup de faire 4 000 € que le Club rembourse dans quatre ans. Nous leur donnons la subvention, c'est clair, c'est précis, tout le monde est au courant et nous pouvons le défendre tous ensemble. Et nous voyons aussi les autres besoins sur les autres associations. Je termine sur une chose : il avait été question d'organiser une réception en l'honneur de Hugo GASTON, il ne faut donc pas le perdre de vue, et il faut le faire pour l'ensemble des Fonsorbais. J'en profite pour rappeler cet engagement que nous avons pris en Conseil Municipal.

Donc, pour nous, en l'état, si vous présentez ce point, nous ne participerons pas au vote, non pas parce que nous sommes contre le projet, mais sur la manière avec laquelle nous avons été traités. Nous demandons que ce soit décalé d'un mois, nous ne sommes pas à un mois près, je pense qu'il n'y a aucune urgence, et cela permettra d'avoir un dossier porté, je pense, je me retourne vers "Fonsorbes Vert l'Avenir", par tout le monde.

Mme la Maire : je pense, M. PILET, que vous n'avez pas bien regardé le plan de financement. Vous avez vu que Hugo GASTON fait un don de 23 000 €. Le don, il ne peut pas le faire à la commune de Fonsorbes, nous n'allons pas rentrer dans le détail, il ne peut le faire qu'à l'association. Donc, à partir de là, le Club a réfléchi à ce qu'il pourrait en être fait, avec derrière cette idée de padel. Vous avez vu également que le Club bénéficiera de subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional, que la commune de Fonsorbes n'aurait pas eues puisque nous sommes une commune de plus de 10 000 habitants, et que nous ne pouvons bénéficier du Contrat de Territoire que pour deux projets par an, nous n'aurions donc pas pu bénéficier de ces subventions. Cela a été travaillé avec l'association du Tennis, et donc, la meilleure des solutions qui ait été trouvée, cela a été une proposition de ...

M. Pilet : ... il n'y a aucun problème là-dessus, c'est autre chose que nous disons. C'est : 1 : la manière, la façon dont nous sommes considérés, 2 : avoir un financement clair ...

Mme la Maire : ... d'accord. Je pense ...

M. Pilet : ... 24 000 €, la commune peut les donner, cela ne change rien au projet.

Mme la Maire : le financement, M. PILET, est très clair. Donc, nous allons le mettre aux voix.

M. Pilet : nous en reparlerons, il y a une petite question quand même derrière. C'est quand même important. Il me semblait qu'il y avait eu des efforts, à travers le PPI, au travers des autres commissions, pour essayer de travailler en construisant les choses. Et je crois que nous nous en félicitons tous. Là, c'est un sacré coup de canif aux efforts qu'ont faits les uns et les autres. Et je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas dire que nous attendons un mois, nous rassurons le Club de Tennis qu'il aura un financement plus clair, plus pérenne, et tout le monde est d'accord.

Mme la Maire : il est clair et pérenne, M. PILET, quoique vous en disiez. Donc, je vais le mettre aux voix.

M. Baë : juste une petite correction sur le don d'Hugo : il est de 26 000 €, il est très important. Il faut le souligner parce que ce jeune, non seulement il a eu un palmarès extraordinaire, mais en plus il fait un don qui n'est pas négligeable. Et derrière, il y a eu effectivement son père qui s'est battu pour ce projet. Nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises, le montage du financement a été très compliqué, de nombreuses solutions ont été évoquées concernant la propriété, mais il y a eu beaucoup de revirements. Nous avons un peu tâtonné au début pour savoir où nous allions. Ce montage a été fait en étroite collaboration avec Thierry GASTON, qui semble convenir, en tout cas à l'association, et qui nous convient également. Je peux comprendre une partie des reproches, et sur la partie de la communication, je prends ma part de responsabilité au niveau de la commission sport. Par contre, c'était compliqué de tout mettre sur le papier étant donné les difficultés que nous avons eues à trouver justement ce terrain d'entente ...

M. Pilet : ... ce n'est pas nous qui prenons l'engagement de dire "nous vous présenterons cela lorsque le dossier aura été parfaitement ficelé". Nous voyons déjà qu'au travers des ...

Mme la Maire : ... nous vous l'avons présenté en commission finances, M. PILET. Vous n'étiez pas là ...

M. Pilet : ... non, en commission finances, ce qui nous a été présenté, c'est le plan de financement. Je vais faire une précision sur ce qu'a dit Jean-Philippe : le citoyen de Fonsorbes qui fait un don généreux, que nous remercions, c'est une très bonne chose, il le fait pour cette année, je crois qu'il s'est engagé pour les deux ans qui suivent. Si j'ai bien lu le plan de financement qui m'a été présenté ...

Mme la Maire : ... non, vous l'avez mal lu. Il n'y a aucun engagement ...

M. Pilet : ... si, c'est écrit : 10 000 € et 5 000 €. C'est écrit très clairement. 10 000 € et 5 000 €, N +1, N + 2. Vous voyez, déjà ... pourtant, ce sont les documents que nous avons reçus ...

Mme la Maire : ... de toute façon, nous sommes sereins par rapport à cela ...

M. Pilet : ... et l'autre chose c'est l'augmentation, puisqu'en fait ce sont les adhérents, par une surprime, c'est ce qu'a expliqué Vincent BATAILLE, qui vont financer pour partie leur utilisation. Donc là aussi, cela rejoint, puisque nous avons découvert que maintenant vous faisiez de la politique depuis les dernières élections, quelle politique sportive municipale et culturelle vous portez et comment. Les équipements, qui les gère ? Il y a plein de questions derrière. Je sais que nous ne pourrons jamais avoir ces débats, et que vous préférerez le coup par coup, et nous ne pouvons jamais avoir de vision globale. Et c'est dommage.

Mme la Maire : d'accord. Donc, je le mets aux voix ... Non, c'est bon ... M. MAILHÉ, puis nous clôturons sur ce sujet-là.

M. Mailhé : je vais clôturer le sujet s'il le faut, mais il me pose une question ...

Mme la Maire : ... il y a un autre point derrière concernant ...

M. Mailhé : ... je lui réponds. Oui, je trouve que c'est une bonne chose, et pour la ville de Fonsorbes, et pour les habitants, de faire des structures sportives, que ce soit un padel ou que ce soit, dans l'avenir, autre chose. Je trouve cela bien.

Pour compléter ce qu'a dit Jean-Claude, nous allons le voter parce que le plan de financement a été fait comme ça, mais je pense que le rôle de la Majorité est de tenir compte de ce que vient de dire Jean-Claude pour les prochains financements qu'il y aura de la part de la municipalité pour les prochaines structures parce que ce sont des structures municipales. Donc, il a raison. Peut-être que pour le PPI nous n'avons pas fait le tour des associations pour connaître leurs besoins pour l'avenir. Le PPI est un document qui bouge dans le temps, peut-être qu'il faudra le leur demander aussi, et prévoir des enveloppes pour ces structures-là. Parce qu'à la fin, si nous faisons cela au coup par coup, on va reprocher à la Majorité, et à nous aussi puisque nous sommes avec vous, de toujours financer une association. Vous l'aviez fait quand vous étiez dans l'Opposition, donc nous, nous pourrions le faire ; mais nous, nous trouvons que c'est un super projet. Mais, s'il y en a d'autres comme ça, il faudra y aller, mais il faudra y aller avec un PPI et un budget prévu à l'avance pour ces demandes.

M. Séverac, Premier Adjoint : je voudrais faire une remarque sur le PPI. Si le projet était venu de construire ce padel entre 80 et 100 000 €, il n'aurait sans doute pas été sur le PPI tel qu'il était ficelé, avec les besoins tels qu'ils étaient faits, justement parce qu'il risque d'y en avoir d'autres. Il y a les 700 000 € pour le terrain synthétique du football, pour dire que ce n'est pas la seule association qui bénéficie de l'aide de la municipalité dans les investissements qu'elles ont à faire. Mais, la volonté du Club de Tennis, y compris le mode de financement comme l'a rappelé Mme la Maire sur les subventions et les dons qui permettent la réalisation plus rapide, a conduit à ce schéma, qui est peut-être imparfait, mais qui est tout à fait clair ; à savoir qu'on demande à la municipalité de participer avec une subvention de projet, que nous allons voir sur le point suivant, et une aide de trésorerie avec l'avance de la subvention sur les quatre ans, le reste étant pris en charge par l'Avenir Fonsorbais Tennis parce que c'est aussi sa proposition et sa volonté d'avoir rapidement ce terrain de padel, plutôt que dans le cadre d'un PPI classique comme pour le terrain synthétique du football ou le terrain synthétique du lycée que nous avons été obligés de programmer dans le temps. Le travail que nous avons mené ensemble en commission finances a montré aussi que nous ne pouvions pas faire tout en même temps tous les ans. Nous sommes obligés de programmer les choses. Là, c'est une opportunité d'aller plus vite et, pour la municipalité, d'offrir une structure à coût moindre parce que les adhérents du Club de Tennis et ce dernier s'y engagent fortement. Sinon, cela n'aurait pas été immédiat.

Mme Bobo : je n'habite pas loin des terrains de tennis, et je suis quand même inquiète par rapport au bruit, parce que, déjà, nous entendons les balles tout le temps. Alors, je me demande si cela va amener encore du bruit supplémentaire ; il y a un lotissement à côté. C'était le dire avant que nous n'ayons un problème de voisinage ...

Mme la Maire : ... cela va générer sans aucun doute ...

Mme Bobo : ... mais il faut quand même déjà prévoir ce problème.

Mme la Maire : il y a des vitres autour qui vont amortir, mais il n'en demeure pas moins que ce n'est pas complètement clos.

Mme Bobo : parce qu'en étant riverains, nous avons déjà les aléas des balles de tennis, si nous avons en plus ça ...

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'association Fonsorbes Tennis Club une avance sur les subventions annuelles 2022-2024 pour son projet de terrain de padel couvert.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

Mme la Maire : ... oui, nous avons compris, c'est ce que vous nous avez expliqué tout à l'heure, M. PILET ...

M. Pilet : ... oui, que ce soit bien clair. Nous sommes pour le projet, nous pensons qu'il fallait un financement beaucoup plus clair de la municipalité, beaucoup plus appuyé. Nous n'avons pas eu les informations et la possibilité d'en discuter avant. Quand je parlais du PPI, c'était pour dire qu'il y avait eu des commissions, des temps de travail où l'on aurait pu nous le dire, parce que nous avons appris que c'était depuis mars que les choses se discutaient, qu'il y avait des réunions, etc, le permis de construire déposé, je ne vais pas y revenir ...

Mme la Maire : ... c'est arrivé bien après ...

M. Pilet : ... excusez-moi, je fais confiance aux informations que j'ai eues.

18 - ASSOCIATION FONSORBES TENNIS CLUB - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET (délibération n° 2021-113)

M. Baë : en complément du point précédent, l'association Fonsorbes Tennis Club a déposé une demande de subvention de projet pour la réalisation d'un terrain de padel couvert.

Il est proposé de verser une subvention de projet d'un montant de 7 000 €, sachant que la demande de l'association porte sur un montant total de dépenses de 83 628,00 €.

Le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures a été modifié par délibération du 7 octobre 2019 afin d'établir la procédure d'examen des demandes de subventions de projet.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation du Conseil. Le plan de financement indiqué dans le dossier fourni en janvier 2021 a changé, le nouveau plan a également été fourni.

Lors de la réunion de la commission finances, les questions ont porté sur l'accès à cet équipement pour les non-adhérents et le niveau de financement.

Mme la Maire : nous n'allons pas reprendre le débat. Je le mets aux voix.

M. Pilet : excusez-moi, juste une précision. Le plan de financement a été adopté en janvier 2021 ?

Mme la Maire : non.

M. Baë : "fourni en janvier 2021" ...

Mme la Maire : ... nous avons commencé à en discuter ...

M. Pilet : ... donc, ce n'est même pas en mars, c'est bien avant. Ah oui. J'adore être ... Je veux juste quand même dire une chose parce que ...

Mme la Maire : ... cela a été ... nous n'allons pas reprendre les discussions ...

M. Chouard, Conseiller délégué : ... je ne comprends pas ce que vous voulez, M. PILET. Vous voulez être là à toutes les réunions ? Je ne comprends pas votre réflexion, franchement ...

M. Pilet : ... je veux participer, nous voulons, parce que je ne suis pas le seul, je parle au nom d'un groupe, nous voulons participer à la vie de la commune. Et, sur des projets comme celui-ci, je pense, comme nous essayons de le faire chaque fois, nous amenons des idées, des propositions, et en même temps nous essayons de penser à toutes les associations, sportives et culturelles. J'ai cité le mur d'escalade, il y a la boxe qui va avoir une salle, c'est très bien. Il faut penser à tout le monde, et pas au coup par coup, où nous ne comprenons pas ce qu'il se passe.

Mme la Maire : je crois que nous pensons à toutes les associations, M. PILET. Vous pourrez reprendre la liste de tous les investissements qui ont été faits ces dernières années ...

M. Pilet : ... permettez-moi de ...

Mme la Maire : ... elles ont été nombreuses à pouvoir en profiter ...

M. Pilet : ... excusez-moi, juste une chose. Page 11 ...

Mme la Maire : ... donc, nous arrêtons là-dessus ...

M. Pilet : ... page 11 ... non, parce qu'on me dit que je dis des bêtises ... page 11 du dossier ...

Mme la Maire : ... nous arrêtons, M. PILET ...

M. Pilet : ... non ...

Mme la Maire : ... je le mets aux voix ...

M. Pilet : ... je veux que ce soit dit ...

Mme la Maire : ... vous n'avez plus la parole.

Mme la Maire coupe le micro de M. PILET.

M. Mailhé : je peux l'avoir ?

Mme la Maire : c'est terminé, vous n'avez plus la parole, M. PILET. Nous passons aux voix.

M. MAILHÉ, si c'est pour reprendre ce qui a été dit précédemment ... nous vous écoutons.

M. Mailhé : non, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit précédemment. Je vais répondre à M. CHOUARD que nous ne voulons pas participer à tout, mais nous voulons participer. Parce que jusqu'à preuve du contraire, nous représentons la moitié des votants de Fonsorbes, tout simplement. Donc, nous voulons participer au ratio de ce qui a été décidé, la moitié des votants à 30 % de participation. C'est tout simplement ça ...

M. Chouard : ... la question ...

M. Mailhé : ... je pense que lorsque vous étiez dans l'Opposition, je me souviens des raisonnements, du fonctionnement du Conseil Municipal ...

M. Chouard : ... la question ne vous était pas attribuée ...

M. Mailhé : ... je finis

M. Chouard : ... vous parlez de choses ...

M. Mailhé : ... quand vous étiez dans l'Opposition, vous aviez le même raisonnement que celui de Jean-Claude PILET, et encore je peux vous dire, j'assistais aux Conseils Municipaux, que Jean-Claude est gentil par rapport à vous dans l'Opposition, il est très gentil, tout simplement.

M. Chouard : ma question concernait uniquement M. PILET. C'est tout.

Mme la Maire : Jean-Philippe BAË, et nous clôturons sur ce sujet.

M. Baë : juste une précision : Jean-Claude a évoqué l'escalade, c'est un exemple, mais effectivement nous réfléchissons aujourd'hui à l'implantation d'un nouveau mur d'escalade. Nous pouvons échanger de manière "informelle" sur le sujet, mais il n'y a rien de concret. Donc, nous travaillons sur différentes options. Mais aujourd'hui, il est trop tôt pour évoquer le sujet, cela ne mènerait à rien, nous perdrons du temps. Après, nous prévoyons effectivement de l'évoquer lors de la prochaine commission sport. D'un côté, je comprends la remarque, mais d'un autre côté, nous ne pouvons pas faire des réunions à chaque point d'avancement des dossiers parce que nous perdrons énormément de temps. Et là, je trouve que ça s'enflamme un peu sur ce dossier, c'est dommage parce que c'est vraiment un très beau dossier, c'est un très beau projet.

M. Pilet : oui, mais ...

Mme la Maire : ... nous arrêtons, c'est terminé, vous n'avez pas la parole.

Mme la Maire coupe le micro de M. PILET.

Mme la Maire : c'est bon. Je le mets aux voix ...

M. Mailhé : ... l'état des discussions ...

Mme la Maire coupe les micros.

Mme la Maire : ... je mets aux voix le point n° 18 ...

M. Fédou : ... une dernière question, qui a été soulevée en commission finances : 7 000 € de subvention de projet, c'est une somme. Si demain une autre association vient pour un autre projet, est-ce que nous serons capables de donner la même chose, voire plus ?

Mme la Maire : nous verrons cela avec les décisions modificatives que vous présentera tout à l'heure M. RIVIER. En fonction du projet qui nous sera proposé, pourquoi pas, si nous estimons effectivement qu'il est d'un intérêt collectif.

C'est fini sur ce sujet-là. Je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de projet d'un montant de 7 000 € à l'association Fonsorbes Tennis Club pour son projet de terrain de padel couvert.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

M. Pilet : juste un point d'ordre.

Mme la Maire : non.

M. Pilet : si, c'est un point d'ordre, ...

Mme la Maire : ... c'est terminé, M. PILET ...

M. Pilet : ... écoutez-moi.

Mme la Maire : non, terminé.

Mme la Maire coupe le micro de M. PILET.

Mme la Maire : non, c'est fini, M. PILET. Nous passons au point suivant. M. PILET, c'est fini, vous n'avez pas la parole.

M. Pilet : ... quelqu'un du bureau du Tennis a voté. Vous faites comme vous voulez.

Mme la Maire, s'adressant à M. JÉRÔME : tu es au bureau du Tennis ? ... Pardon, d'accord.

M. Pilet : merci. Nous saisissons la Préfecture ou vous m'écoutez ?

Mme la Maire : d'accord, merci pour l'information. Donc, nous refaisons le vote. Toutes nos excuses.

S'adressant à M. JÉRÔME : Alain, tu ne votes pas puisque tu es au bureau.

Nous reprenons donc le vote concernant la subvention de projet.

M. Pilet : non, nous n'allons pas le faire sortir.

Mme la Maire : si, Alain, tu sors. Merci.

M. Pilet : par contre, il faudra lui expliquer parce que je pense qu'il n'est pas au courant. Il n'y a rien contre Monsieur, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Mme la Maire : non, il n'y en a pas d'autres à ma connaissance. Je l'avais oublié.

M. JÉRÔME Alain quitte la salle, ne pouvant être juge et partie

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de projet d'un montant de 7 000 € à l'association Fonsorbes Tennis Club pour son projet de terrain de padel couvert.

VOIE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

M. JÉRÔME Alain regagne la salle

Nombre de membres	Présents : 30	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

19 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (délibération n° 2021-114)

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : il est proposé d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget principal "Commune" relative aux écritures comptables qui portent sur trois dossiers :

- Un montant de 18 055,00 € serait rajouté pour les subventions aux associations.
Cela correspond à l'avance des subventions de 2022 à 2024 pour 13 335,00 € pour l'association Fonsorbes Tennis Club et une partie de la subvention de projet pour cette association. En effet, l'enveloppe pour les subventions de projet fixée en 2021 est de 6 280,00 €, deux subventions de projet ont été versées pour un montant total de 1 400,00 € (Desklik, Volley-ball), la somme restante pour 2021 est donc de 4 880,00 €. Il convient de rajouter 2 120,00 € pour arriver au montant de 7 000,00 € pour la subvention de projet pour l'association Fonsorbes Tennis Club. Et il a été décidé de compléter par 2 600,00 € afin de répondre aux éventuelles sollicitations d'autres associations avant la fin de l'année. Ce détail a été communiqué lors de la réunion de la commission finances.
- Amortissements suite au procès-verbal de restitution entre le Muretain Agglo et la ville de Fonsorbes concernant la compétence "restauration à table", un montant de 12 088 € doit être rajouté.
- Travaux de restructuration des cuisines satellites du groupe scolaire du Trépapé et d'extension de l'ALAE élémentaire suite à la réception du décompte général définitif : transfert de 20 000,00 € entre les deux opérations.

Le détail par section est le suivant :

Section de fonctionnement :

Objet	Dépenses	Recettes
6574/65 - Subventions de fonctionnement aux associations	18 055 €	
6811/042 - Dotations aux amortissements des immobilisations	12 088 €	
7388/73 - Autres taxes diverses		30 143 €
TOTAL	30 143 €	30 143 €

Section d'investissement :

Objet	Dépenses	Recettes
020/020 - Dépenses imprévues d'investissement	12 088 €	
2313/23/85 - Opérations cuisines satellites groupe scolaire du Trépadé	20 000 €	
2313/23/84 - Opération extension ALAE élémentaire du Trépadé	- 20 000 €	
28031/040 - Amortissements des frais d'études		1 080 €
28188/040 - Amortissements des autres immobilisations corporelles		11 008 €
TOTAL	12 088 €	12 088 €

Le projet de Décision Modificative était joint en annexe de la convocation.

Mme la Maire : pour ce vote, nous allons demander à Alain JÉROME de sortir à nouveau. Et nous allons revoter le point n° 17 puisqu'il concernait également le Tennis.
Si tu veux bien sortir, Alain, s'il te plaît.

M. JÉROME Alain quitte la salle, ne pouvant être juge et partie

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'association Fonsorbes Tennis Club une avance sur les subventions annuelles 2022-2024 pour son projet de terrain de padel couvert.

VOTE		
Pour :		29
Contre :		0
Abstention :		0
Ne participent pas au vote :		3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

Mme la Maire : nous revenons sur les finances, donc sur cette Décision Modificative n° 1, si vous n'avez pas de questions, puisque les réponses ont été apportées lors de la commission finances.

M. Pilet : si, justement, il n'a pas été répondu à une question, sur les amortissements, puisque là, nous le mettons en dotations aux amortissements ; mais, dans l'autre sens, cela n'avait pas été enlevé, parce que, je pense, que c'est la première fois que cela se fait. Cela concernait quoi ? Parce que j'ai été surpris.

Mme la Maire : je n'ai pas la réponse, nous vous répondrons ultérieurement. Nous verrons cela avec M. COUAILLES.

Pascal, tu as la réponse ?

M. Rivier : les 12 088 €, si je comprends bien, nous vous le confirmerons, ce sont des amortissements arrivés du Muretain Agglo suite au transfert de la compétence "restauration à table".

M. Pilet : oui, mais quand nous avons transféré la compétence, il y aurait dû avoir le même mécanisme dans l'autre sens, et je voulais savoir à quoi cela correspondait. Je ne vois pas ce qui relève des amortissements. Là aussi, c'est quand même embêtant de présenter un point quand on ne peut pas l'expliquer.

Mme la Maire : nous le regarderons et vous répondrons, M. PILET.

M. Rivier : c'est vrai que vous aviez posé la question, j'ai le compte-rendu. Je sais que M. COUAILLES avait répondu, mais nous avons oublié de le mettre dans le compte-rendu. Nous vous répondrons.

M. Bonnet : juste une petite question technique. Quand nous avons reçu le document, que nous avons donc sous les yeux ce soir, une page s'est intercalée. Ce n'est pas bien grave, mais au départ, comme je voyais votre

signature avant, il me semblait avoir vu la fin du document. Cela m'amène à une autre question. Aujourd'hui, vous scannez systématiquement les documents pour les rendre en PDF. Ne serait-il pas possible de les traduire directement en PDF pour que nous puissions au moins aussi y travailler dessus, faire des recherches sur des libellés, des choses comme ça ? Parce qu'aujourd'hui c'est très complexe d'avoir un document scanné pour travailler. Cela nous arrangerait un petit peu pour travailler derrière. Je pense qu'il y a peut-être le problème de la signature, mais aujourd'hui une signature électronique peut s'apposer sur un document. Donc, si c'était possible de les traduire directement en PDF, ce serait plus simple. Et parfois, ce serait moins tordu. Merci.

Mme la Maire : nous allons le regarder avec les services.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget principal "Commune" telle que détaillée ci-dessus.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

M. JÉROME Alain regagne la salle

Nombre de membres	Présents : 30	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

20 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SA DES CHALETS - PRÊT HAUT DE BILAN BONIFIÉ (PHBB) LOCATIF SOCIAL "SOUTIEN AUX CHANTIERS" - REPRISE DES CHANTIERS DE 28 LOGEMENTS SITUÉS PLAINE DE HOURNES 2 (délibération n° 2021-115)

Mme la Maire : la commune a été sollicitée par la SA des Chalets pour garantir un emprunt pour la résidence de 28 logements situés Plaine de Hournes 2.

Il s'agit d'un emprunt Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) Locatif Social "Soutien aux Chantiers" contracté par la SA des Chalets auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 98 000,00 € pour une durée de 40 ans.

Cet emprunt est destiné à l'accompagnement de la reprise des chantiers de construction qui ont dû être interrompus durant la crise sanitaire de 2020.

Une garantie d'emprunt a également été accordée pour ce projet par délibération du 4 juin 2020 pour le prêt d'un montant total de 2 531 649,00 €, à hauteur de 50 %.

Le Muretain Agglo a garanti ce même montant, soit également à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, par délibération du 15 juin 2021 (n° 2021.035).

Aussi, il est proposé d'accorder une garantie d'emprunt à la SA des Chalets à hauteur de 50 % pour cet emprunt, soit pour 49 000,00 €.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une garantie d'emprunt à la SA des Chalet, pour un montant de 49 000,00 € pour la résidence de 28 logements situés Plaine de Hournes 2.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - MISE EN PLACE DU CONTROLE DU PASSE SANITAIRE

Mme la Maire : le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 a étendu le champ d'application du passe sanitaire.

Tout évènement ou activité se déroulant dans les lieux d'activités et de loisirs et les espaces publics nécessite désormais le contrôle du passe sanitaire aux heures d'ouverture au public : gymnases, complexes sportifs, médiathèque-ludothèque, salles de multi-activités, salles d'exposition...

Le contrôle du passe sanitaire se présente sous trois forme :

- certificat de vaccination
- certificat de test négatif de moins de 72 h
- certificat attestant du rétablissement du Covid

Un document attestant d'une contre-indication médicale à la vaccination peut également être présenté.

Le passe sanitaire est contrôlé à l'aide d'un smartphone, via l'application Tousanticovid Vérif et consiste en la lecture d'un QR code. L'identité de la personne ne peut être contrôlée que par les forces de l'ordre.

Sont concernés par le passe sanitaire :

- tout public accueilli de plus de 18 ans et, à compter du 30 septembre, les jeunes de 12 à 17 ans
- les salariés de la commune
- les associations : membres, bénévoles, salariés et adhérents des associations
- tout intervenant se rendant ou se produisant dans les lieux ou événements en question

Le port du masque :

L'arrêté préfectoral du 12 août 2021 impose le port du masque pour accéder :

- à tous les établissements recevant du public, y compris si le passe sanitaire est exigé
- dans les établissements de plein air si une distance de 2 mètres entre 2 personnes ne peut pas être respectée
- dans les rassemblements de plus de 10 personnes

Ont été accrédités pour le contrôle du passe sanitaire un certain nombre de nos agents, certains Élus également de façon à ce qu'il y ait suffisamment de monde à l'entrée de nos animations, quelles qu'elles soient, et dans les salles que nous mettons à disposition pour les spectacles, etc. C'est ce qu'il s'est passé pour "Tous en sport", hier pour le forum des associations, cela n'a posé aucun problème, il n'y a pas eu de difficultés notoires, du moins qui me soient revenues.

Je ne sais pas si vous avez des précisions, des questions sur ce sujet-là.

Je pense que nous allons tous vivre avec pendant un certain. Normalement, c'est prévu jusqu'au 15 novembre. Nous verrons ce qu'il en est de la situation sanitaire, qui a l'air de s'améliorer. J'espère que ces contraintes-là permettront à un certain nombre de concitoyens non vaccinés de comprendre la nécessité de la vaccination.

22 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

La Directrice Générale des Services : c'est un aperçu du rapport d'activité des services de 2020. Le dossier complet sera à votre disposition et paraîtra aussi sur le site extranet de la Mairie.

Ledit document est présenté par vidéoprojection :

Les services en 2020

- 144 agents municipaux et 6 agents CCAS
 - 84 % de permanents
 - 16 % de contractuels
 - 54 % en filière technique
 - 29 % en filière administrative
 - 17 % en autres filières
 - 80 % d'agents à temps complet
 - 61 % de femmes
 - 39 % d'hommes

Les pôles d'activités

EQTP : Équivalent Temps Plein

- **Administratif :** 38 agents, pour un EQTP de 36,57
- **Culturel :** 11 agents, pour un EQTP de 9,89
- **Sport-jeunesse :** 11 agents, pour un EQTP de 6,36
- **Technique :** 44 agents, pour un EQTP de 39,28
- **Entretien :** 31 agents, pour un EQTP de 30,15
- **Sécurité-prévention :** 8 agents, pour un EQTP de 7,90
- **Social/CCAS :** 7 agents, pour un EQTP de 5,05

La pandémie COVID 19

Évidemment, l'année 2020 a été marquée par la pandémie du COVID 19, avec beaucoup d'impact sur les services. Un plan de continuité des activités a été mis à jour :

- Mise à disposition et entretien du centre anti-COVID

- Participation à l'accueil des enfants des personnels dits "prioritaires" dans une école avec accueil de loisirs, en partenariat avec le Muretain Agglo
- Distribution de masques à la population
- Distribution de bons alimentaires aux familles via le CCAS, et soutien aux associations caritatives
- Arrêt de plusieurs services : arrêt des activités proposées aux jeunes par le service jeunesse, fermeture de la médiathèque-ludothèque ...
- Achat de matériel divers de protection pour le personnel
- Mise en place du télétravail à partir du 16 mars 2021 pour les agents qui pouvaient mener leurs missions à distance
- Renfort dans différents services ; beaucoup d'agents volontaires pour le maintien du service public
- Rédaction du plan de reprise progressive d'activités suite au confinement et mises à jour nécessaires
- Communication adaptée à la période de crise

C'est un résumé, parce qu'il y a effectivement beaucoup d'impacts, et donc d'actions.

POLE ADMINISTRATION

Service accueil

- 12 000 copies (pour les services, les écoles, les associations)
- 1 271 cartes d'identité
- 655 passeports
- Missions un peu moins importantes : macarons des services techniques, attestations d'accueil, recensement militaire

Secrétariat du Conseil Municipal

- 11 séances
- 240 dossiers
- 224 délibérations
- 2 h 48 de durée moyenne d'une séance

Secrétariat général

- 4 230 enregistrements de courrier
- 792 courriers et mails
- 114 copies et transferts de mails
- 53 classements et mises à jour d'Internet

Nous poussons au développement des fiches de procédures dans les services ; finalisation du recueil des procédures communes.

Préparation du nouveau mandat : présentation des services par écrit, réunions, trombinoscope des agents ...

Service finances

Il gère 9 budgets :

- Dépenses : 3 942 mandats, pour un montant de 14 504 816 €
- Recettes : 1 290 titres, pour un montant de 16 558 483 €

Evènement marquant : fin de la réception des factures au format papier

Service Ressources Humaines

- 540 arrêtés municipaux rédigés
- 51 avancements d'échelons
- 16 évolutions de carrière
- 5 réunions de la commission
- 5 réunions du Comité Technique, avec 26 dossiers
- 3 réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, avec 7 dossiers

Faits marquants :

- Rédaction des Lignes Directrices de Gestion
- Nouveau règlement de la commission recours
- Mise à jour des organigrammes et des fiches de poste

- Recrutement du chef d'équipe du patrimoine
- Recrutement de deux instructeurs d'urbanisme
- Recrutement d'un policier municipal
- Affinement de la comptabilité analytique par agent

Service marchés/subventions/achats

- Achats : 619 bons de commande, pour un montant de 381 642 €
- Marchés publics significatifs :
 - Cheminement piétons sur les berges du Riouvouet et extension du gymnase de Cantelauze, le marché a été signé l'année dernière
 - Adhésion à 10 groupements de commande avec le Muretain Agglo
- Subventions
 - 21 dossiers déposés
 - 1 557 880 € d'aides demandées
 - 1 343 921 € d'aides accordées

Service État Civil

- 124 naissances hors commune ; pas de naissance sur la commune
- 59 reconnaissances
- 24 mariages
- 44 pacs
- 27 décès
- 43 transcriptions de décès

Il y a effectivement eu une chute des mariages l'année dernière, en raison de la crise COVID.

Service juridique

- 32 recherches juridiques
- 49 diffusions de veilles juridiques
- 31 gestions de sinistres
- 5 transferts d'office de voiries

Services élections

- 274 inscriptions
- 210 jeunes inscrits d'office
- 406 radiations
- 581 cartes retournées gérées (pour adresses inconnues)

Fait marquant : organisation du scrutin des élections municipales avec des conditions sanitaires particulières à mettre en œuvre.

Service acquisitions/ventes

- Signature de la convention d'anticipation foncières avec l'EPFO
- 5 actes signés pour des acquisitions de parcelles
- 1 dossier pour une cession

Service scolaire/régies

Gestion des fiches d'inscription, relations avec le Conseil Départemental pour les transports scolaires.

- 1 427 élèves scolarisés en primaire
- 244 inscriptions et 36 radiations
- 1 régie principale et 3 sous-régies pour un montant de 32 034 €, montant beaucoup plus faible que les années précédentes en raison de la diminution des activités à cause de la crise sanitaire

Fait marquant : la collecte de jouets.

Service urbanisme

- 679 courriers reçus
- 1 090 dossiers déposés
- 261 Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 333 Certificats d'Urbanisme
- 56 Permis de Construire
- 5 dossiers de Permis d'Aménager ou de dossiers d'Aménagement

Faits marquants :

- Approbation de la révision du PLU
- Lancement de la 1^{ère} modification du PLU
- Étude pour la mise en œuvre de la dématérialisation qui sera effective au 1^{er} janvier 2022

Au total, sur l'année 2020 : les dossiers ont été déposés pour 135 logements, dont 40 sociaux et 95 lits pour la maison de retraite (EHPAD-Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Service aménagement-VRD (Voirie Réseaux Divers)

- 8 études et projets en voirie
- 6 études et projets en éclairage public
- 5 études et projets en assainissement/eaux pluviales
- 3 études et projets en eau potable/sécurité incendie
- 54 permissions de voirie
- 62 autorisations sur le domaine public
- 296 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux

Faits marquants :

- Projet cœur de ville –réhabilitation de la route de Tarbes (études réalisées l'année dernière)
- Budget participatif 2019 : chemin des lycéens
- Rénovation de l'éclairage public du lotissement le Cantalou
- Études eaux pluviales des secteurs Gare et Carrelasses avec le SMEA (Syndicat Mixte de l'eau et de l'assainissement)

Service communication

- 2 bulletins ; moins que les années précédentes en raison des élections municipales et le report lié à la crise COVID
- 2 programmes culturels
- 58 campagnes d'affichage
- 153 123 visiteurs sur le site Internet
- 3 449 abonnés aux réseaux sociaux, avec 853 publications

Communication interne :

- 10 bulletins Atout Com
- 164 publications extranet

Service développement durable

Faits marquants :

- Création du Comité Vélo
- Campagne de vente de composteurs avec aide municipale
- Création d'une grainothèque
- Poursuite de l'aménagement du Parc de Cantelauze
- Diverses actions transversales

Service Informatique

- 9 serveurs
- 102 ordinateurs
- 202 ordinateurs et tablettes dans les écoles
- 415 interventions effectuées

Les agents ont été actifs pour la mise en place du télétravail, notamment pour l'installation du logiciel de connexion à distance sur les serveurs.

Ils ont préparé l'arrivée de la fibre optique.

Service économie

- Communication renforcée vers les entreprises liée à la crise sanitaire
- Mise en place d'une page internet pour lister les commerces ouverts, avec leurs horaires, pendant la crise sanitaire
- Création de la campagne "Consommons local"
- Mise à jour de la liste des professionnels
- Location de la salle du tiers-lieu l'ETAPE
- Plus de 20 commerçants au marché de plein vent

Sur l'année 2020, ce n'était pas tous les mois à ce niveau-là, vu les impératifs liés à la crise.

POLE CULTURE

Ce service a également été impacté par la crise sanitaire.

Fait marquant : gratuité de la Médiathèque et de la ludothèque pour les Fonsorbais à partir de septembre 2020.

Médiathèque

- 1 510 abonnés actifs
- 48 042 prêts
- Un fonds de plus de 11 000 ouvrages-CD-DVD
- 10 animations

Ludothèque

- Un fonds de 1 932 jeux
- 4 animations

Un graphique comparatif entre 2019 et 2020 a été établi sur le prêt des jeux, car il était intéressant de connaître l'augmentation d'une année sur l'autre suite à la gratuité pour les Fonsorbais.

Programmation culturelle

Un camembert représente les annulations dues à la crise COVID (69 %) et le budget dépensé (31 %). La programmation culturelle a donc été très impactée par la crise.

- 25 manifestations prévues
- 12 annulations
- Recherche de partenaires
- Écriture d'un projet de service

Archives

- 102 demandes de consultation des services + 10 demandes des administrés
- 79 ml de versements des services
- 6 conférences dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif De Territoire) dans les écoles
- Valorisation des archives
- Journées du patrimoine
- Manifestations Café des Arts

POLE JEUNESSE-SPORT

Ces chiffres ont également été impactés par la crise puisqu'il y a eu des périodes de fermeture.

- Service Jeunesse

	CAJ (Centre Animation Jeunes)	CLUB PRÉ-ADOS
Nombre de journées jeunes	1 267	786
Nombre de journées d'ouverture	115	51
Moyenne de jeunes/jour	11	13,7

Ces chiffres sont effectivement différents de ceux des années précédentes.

- 2 chantiers jeunes ont été organisés
- 78 jours d'ouverture pour l'ALAC (Accueil de Loisirs Associé au Collège)
- 68 inscrits pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Service Sport
 - Accompagnement des associations concernant les conditions sanitaires
 - Étude de projets pour la réalisation de terrains de sport en synthétique au complexe des Boulbènes
 - Préparation du projet d'accueil d'une étape de la Ronde de l'Isard (prévue le 2 octobre)
 - Participation à l'étude concernant l'extension du gymnase de Cantelauze

POLE SÉCURITÉ-PRÉVENTION

- MPEJF (Maison du Point Écoute Jeunes et des Familles)
 - Accompagnement de 20 jeunes
 - 283 rendez-vous ou contacts téléphoniques et visio (le service s'est adapté pour continuer à être en relation avec les jeunes)

Un graphique représente la répartition par tranches d'âges des jeunes en accompagnement.

- Police Municipale

Les chiffres les plus marquants :

 - 277 doléances-mains courantes
 - 181 contraventions
 - 168 OTV (Opération Tranquillité Vacances)

Les autres chiffres :

 - 94 déclarations d'objets perdus
 - 59 participations aux opérations funéraires
 - 50 présences aux écoles (chiffre plus bas que celui des années précédentes puisqu'il y a eu des fermetures)
 - 16 fourrières automobiles
 - 109 arrêtés de Police

POLE TECHNIQUE

- Services Techniques

Un camembert représente la répartition des heures 2020 par activité :

 - Administration et Direction : 32 %
 - Espaces verts et terrains de sport : 32 %
 - Bâtiments : 15 %
 - Voirie : 14 %
 - Manifestations et fêtes : 5 % (il y a eu beaucoup d'annulations)
 - Éclairage public : 1 % (en 2020, c'était plus géré par le pôle VRD)
 - Mécanique : 1 %

Faits marquants :

 - Achat d'une balayeuse
 - Achat d'un camion polybenne
 - Achat d'un camion avec hayon (pour notamment les festivités)
 - Achat d'une tondeuse autoportée
 - Plantations à l'aire de musculation
 - Plantations au Parc de Cantelauze
 - Pose de panneaux pour le Patrimoine
 - Pose de mobiliers urbains : poubelles, râteliers vélo
 - Reprise de sols souples sur les aires de jeux des écoles
 - Suivi de la dévégétalisation de l'avenue de la Gare
 - Suivi de l'aménagement du local de la guinguette à Bidot

- Service entretien
 - Élaboration de la charte d'entretien des bâtiments communaux
 - Élaboration de la charte d'entretien des ALAE et du centre de loisirs
 - Élaboration du livret d'hygiène à destination de tous les agents du service, et notamment des nouveaux contractuels
 - Remise en état des locaux de restauration et d'ALAE sur le site du Trépadé suite aux travaux de rénovation.
 - Mise en place d'un planning organisationnel des tâches dans tous les bâtiments (le service a été pré-sollicité pour les mesures sanitaires liées à la crise COVID)

- Travaux bâtiments
 - Fin des travaux de réhabilitation des cuisines du groupe scolaire du Trépadé et extension des locaux ALAE élémentaire
 - Fin de la rénovation des vestiaires de l'école de football des Boulbènes
 - Préparation du chantier de l'extension du gymnase de Cantelauze
 - Travaux d'accessibilité
 - Étude sur la qualité de l'air dans les écoles
 - Étude de rénovation du groupe scolaire de la Béouzo
 - Étude de travaux du centre de loisirs de Cantelauze

Mme la Maire : merci, Mme MOURAREAU, pour cette présentation. C'est là que nous nous rendons-compte que le panel d'actions et de compétences des services est vraiment très important, et que l'ensemble des agents se donne du mal pour rendre le service attendu par les Fonsorbais. Donc, merci à eux pour leur implication. Vous voudrez bien leur transmettre les remerciements de l'ensemble du Conseil Municipal, qu'ils sachent que nous sommes reconnaissants du travail fourni, et que notre accompagnement en termes d'évolution de carrière et de prise en compte de leurs besoins est important pour nous. Nous essayons de les équiper, de les accompagner du mieux possible de façon à ce qu'ils puissent continuer à fournir aux Fonsorbais la qualité de travail qu'ils assurent aujourd'hui.

Je ne sais pas si d'autres ont des remarques à faire sur cette présentation.

M. Pilet : est-ce que nous pourrions avoir le document complet ?

Mme la Maire : bien-sûr.

23 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE BT N° 88 SISE 2113 ROUTE DE TARBES - COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE CLOS ALBERT 1^{ER} (délibération n° 2021-116)

Mme la Maire : nous avons déjà échangé sur ce sujet-là.

Dans le cadre de la première tranche de réhabilitation de la route de Tarbes, l'opportunité de réaliser un parking devant la résidence Clos Albert 1^{er} a été examinée. Cela permettrait de compenser en partie la diminution du nombre de places de stationnement avec la réhabilitation de cette voie et la création d'une piste cyclable.

Le plan prévisionnel du futur aménagement était annexé à la convocation du Conseil.

Sept places de stationnement, une place réservée aux personnes handicapées et une place réservée aux livreurs pourraient être créées.

Il est donc proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BT n° 88 sise 2133 route de Tarbes pour une superficie approximative de 422 m², appartenant aux copropriétaires de la Résidence Clos Albert 1^{er}.

Cette acquisition interviendrait au prix de 30,00 € TTC le m². Une servitude sera établie pour l'entretien des blocs de climatisation.

Le géomètre a réalisé le découpage le 1^{er} septembre 2021.

La Mairie prendra à sa charge les frais de géomètre et d'acte notarié ainsi que les frais de réunion de la copropriété. Concernant ce dernier point, une question a été posée lors de la commission finances pour cette prise en charge. La réponse a été très claire : c'est nous qui sollicitons la copropriété pour qu'ils puissent prendre éventuellement la décision de nous vendre cette parcelle. Il était donc légitime que ce soit nous qui prenions en charge les frais de la réunion. Les copropriétaires ont émis un avis favorable à cette cession lors de leur assemblée générale exceptionnelle du 24 juin 2021.

Il est également proposé que cette partie de parcelle soit classée dans le domaine public routier communal.

Le plan de la parcelle était annexé à la convocation du Conseil.

Ce dossier a été examiné par la commission finances du 26 août 2021.

C'est bien que cela se fasse en temps et en heure, de façon à ce que les travaux qui seront lancés sur l'autre côté de la route de Tarbes puissent être menés concomitamment avec l'aménagement de ce parking. Cette zone de parking sera en zone bleue, comme l'intégralité de la route de Tarbes, au moins pour la portion comprise entre le Trépadé et la rue du 11 Novembre, de façon à laisser le temps nécessaire et suffisant pour que les clients des commerces situés sur cette portion-là puissent stationner à proximité immédiate des commerces qu'ils fréquenteront.

Avez-vous des questions ?

M. Bonnet : juste pour revenir sur le sujet. Le groupe vous remercie parce qu'effectivement cette idée vous a été soufflée un petit peu par nous-mêmes.

Mme la Maire : ah bon ?

M. Bonnet : je vous l'ai soufflée déjà il y a trois ans en réunion publique dans ces locaux. Je vous avais déjà évoqué le fait de peut-être essayer d'en récupérer puisque de nombreuses places allaient disparaître. Je l'ai rappelé le 21 novembre en commission travaux qui nous présentait à l'époque ce dossier. J'ai envoyé des mails, puisqu'à priori vous mettez ma parole en doute, j'ai un mail que j'ai renvoyé à l'ensemble des membres de la commission le lendemain. J'avais effectivement proposé, M. CHOUARD m'avait demandé d'étudier la solution, plus d'une dizaine de places sur le projet en faisant un parking un peu à l'identique de celui situé devant les commerces vis-à-vis du cimetière, en faisant des places en épi. Aujourd'hui, le plan, tel qu'il est proposé, me paraît quand même difficile d'utilisation. J'ose espérer, à moins que nous puissions le revoir ... Parce que là, aujourd'hui, nous créons trois entrées sur cette parcelle : deux entrées pour le parking, plus celle que nous utilisons éventuellement pour la résidence. Je ne sais pas si cela a été une contrainte ... vous prendrez la parole après s'il vous plaît. A chaque fois, il faut que vous fassiez des remarques, M. CHOUARD. Donc, faites-les en prenant la parole officiellement avec le micro. Merci ... Donc, je disais qu'avec des places en épi, nous en gagnerons quand même presque 50 % de plus, c'est 12 places par rapport au plan que j'ai étudié, et que j'ai ici, éventuellement à votre disposition. Encore que je ne sois pas de la Majorité et je ne suis pas un bureau d'études.

Mme la Maire : vous n'étiez pas aux discussions que nous avons eues également avec les copropriétaires.

M. Bonnet : c'est ce que j'ai bien précisé, à moins que ce ne soit des exigences de la copropriété. Mais, nous nous réjouissons quand même de récupérer ces 8 places de plus. De 51, nous passons à 17, et nous allons passer à 25. Nous allons en récupérer quelques-unes de plus, ce n'est pas plus mal. Mais, attention à l'utilisation qui pourrait en être faite du fait de son accessibilité et du fait après, effectivement comme vous l'avez dit, des zones bleues qui ne seront pas surveillées le week-end et autres.

Mme la Maire : en l'occurrence, les zones bleues fonctionneront comme elles fonctionnent devant la Mairie. Donc, le week-end, ce ne sera pas en zone bleue, ce sera en jours ouvrés. L'objectif est de permettre également aux riverains qui n'ont pas de parking d'y stationner la nuit, le week-end. Mais, par contre, ils devront aller stationner place du Trépadé le reste de la semaine.

M. Bonnet : sachant que nos commerces fonctionnent, me semble-t-il, aussi le samedi, et voire, certains, le dimanche. Donc, si ce n'est pas respecté, je ne vois pas l'utilité de ramener 8 places de plus, si ce n'est rajouter 8 places de plus à la résidence qui, peut-être, en manque déjà.

Mme la Maire : non, les riverains de la résidence sont bien d'accord sur le fait de les mettre en zone bleue, c'était leur exigence, ils ne souhaitaient pas, à juste titre, avoir des véhicules ventouses stationnés devant la résidence. Donc, le compromis que nous avons trouvé satisfait tout le monde, satisfait également les commerçants puisqu'ils sont informés de cette décision-là.

M. Bonnet : sachant qu'une commerçante a quitté un des locaux justement, et qui aurait bien aimé avoir eu vent, et elle vous en a parlé, directement à vous Mme le Maire, de ces négociations. Si aujourd'hui son chiffre d'affaires avait baissé et qu'elle a été obligée de quitter ce local, entre autres, c'est parce qu'il manquait de stationnement. Effectivement, à l'époque, cela ne dépendait pas que de la Mairie. Mais, je pense que cela ne l'a pas aidée à la fin de sa carrière dans ce local.

Mme la Maire : je n'ai pas été approchée sur ce sujet-là en ce qui me concerne, M. BONNET.

M. Bonnet : vous êtes sûre ?

Mme la Maire : oui.

M. Bonnet : écoutez, moi, j'ai une autre version de cette commerçante qui vous a interpellée à ce sujet. C'est votre parole contre la mienne, vous êtes la Maire, je ne suis qu'un simple Conseiller Municipal.

Mme la Maire : je ne pense pas que cet argument-là soit le seul qui ait participé au fait qu'elle ait quitté la commune.

M. Bonnet : vous n'écoutez pas ce que nous vous disons, Mme le Maire. J'ai dit que cela faisait partie des éléments ... Qu'est-ce qu'il se passe, Mme LACOSTE ? Il est trop tard pour vous ?

Mme la Maire : si vous le voulez bien, nous allons mettre ce ...

M. Bonnet : ... excusez-moi, M. CHOUARD avait quelque chose à me dire, il me semble.

M. Chouard : c'était juste pour vous dire que sur le parking, nous ne créons pas trois, mais deux entrées puisqu'il y a l'entrée de la résidence et la sortie existante. Il y a donc en effet deux entrées sur les parkings. Après, nous avons eu une difficulté majeure, la non possibilité de déplacer le groupe de climatisation, ce qui engendre la perte d'une place, voire de deux. Mais, en effet, il n'y a que deux entrées et une seule sortie.

Mme la Maire : sachant qu'il y aura également un parc à vélos.

M. Bonnet : pour le parc à vélos, excusez-moi, sur mon plan je ne l'ai pas, mais il y aurait peut-être une possibilité. Par contre, le groupe de climatisation est intégré.

Mme la Maire : il y a, pardon ?

M. Chouard : nous ne pouvions pas le retirer sur le ...

M. Bonnet : ... il est intégré dans la solution que j'ai là ...

M. Chouard : ... vous êtes largement invité, comme tous les mardis matin, à la réunion de chantier à 9 heures demain matin, pour présenter cela, si vous le désirez, à l'entreprise URBALIN et à l'ensemble des intervenants sur le chantier.

M. Bonnet : demain matin, je suis désolé, je serai en commission sécurité, M. CHOUARD.

M. Chouard : tous les mardis matin, à 9 heures.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BT n° 88 sise 2113 route de Tarbes.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : quelques informations :

Projets structurants

Un courrier nous a été transmis par le Président du Muretain Agglo fin août. Il demande aux Vice-Présidents de lister les projets structurants :

"Dans le cadre de la préparation budgétaire 2022 et des futures négociations avec le Département et la Région autour de contrats pluriannuels de co-financement, je vous demande de bien vouloir me faire remonter les projets structurants à court et moyen termes que vous avez identifiés dans le cadre de vos délégations, ainsi que les mobilisations financières approximatives nécessaires à leur mise en œuvre."

Donc, chaque Vice-Président va travailler avec ses techniciens sur ce sujet-là.

Groupes de travail sur la rénovation du Muretain Agglo

C'est là que c'est le plus intéressant pour nous tous ; il indique que nous examinerons l'organisation des groupes de travail, leurs feuilles de route précises et le calendrier de réalisation de leurs travaux lors de la prochaine réunion de la conférence des Maires élargie, le 21 septembre.

Il est donc question des groupes de travail sur la rénovation de l'agglo, même si le Président ne souhaite plus appeler la démarche comme cela. Mais, l'esprit est celui-ci. Il envisage la création de trois groupes de travail, à savoir : "services", "finances" et "projet de territoire".

Nous vous en dirons un peu plus lorsque nous aurons eu les informations nécessaires et suffisantes le 21 septembre.

M. Pilet : nous reprenons la demande qu'a formulée Christophe BONNET en début de Conseil, de savoir quels Élus participent à quelle commission existante, puisque nous avons appris qu'il y avait des commissions au niveau de l'agglo. Nous reformulons la demande très clairement.

Nous avons reçu l'ordre du jour du Bureau Communautaire. Il y a plusieurs sujets, dont deux pour lesquels j'avais des questions : pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoproduction sur Portet, savoir si cela allait être un financement, et comme nous, nous défendons cette idée, nous voulions avoir plus

d'éléments pour dire que cela pourrait peut-être arriver sur Fonsorbes. Et l'autre sujet, c'est la mise en place de deux voitures de fonction pour le Directeur de Cabinet et, si j'ai bien compris, bien lu, le Directeur Général des Services. Dans un temps, on nous explique qu'il n'y a pas beaucoup de sous, et avec en plus le conflit social qu'il y a eu ; il faut alors m'expliquer ces deux voitures de fonction, puisque pour moi les voitures de fonction sont des voitures que nous gardons en permanence, y compris le week-end, que nous utilisons pendant les vacances et dont l'essence est payée. Il me semble que, vu notre territoire, les voitures de service étaient amplement suffisantes pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions. Nous trouvons cela vraiment très étonnant dans le contexte actuel puisqu'il paraît qu'il n'y avait plus de sous du tout.

Mme la Maire : je vous répondrai quand j'aurai les éléments, mais cela fait peut-être partie des négociations menées avec les deux agents concernés, les deux techniciens auxquels vous faites référence, sur leur embauche à la Communauté d'Agglo. Nous pouvons supposer que cela fait partie de la discussion qui s'est tenue. Quand j'en saurai un peu plus, je vous répondrai sur ce sujet-là.

M. Séverac : je voudrais rajouter, sur le calendrier de la rentrée, puisque le Conseil Communautaire était prévu pour le 28, que l'on réunira la commission intercommunalité d'ici là pour en parler, et sans doute la commission développement économique, d'autant qu'il y a un sujet qui nous intéresse au premier chef puisqu'il sera proposé une délibération sur la création de la Zone d'Activité Économique du Pistoulet avec la mise en œuvre par l'agglo. La question a été, en juin ou juillet, de savoir si cette création était prévue au budget de l'agglo. Même si elle n'était pas prévue, elle est en train de venir et de sortir. Donc, que nous fassions le point sur ce sujet au cours de ces deux commissions.

M. Pilet : et du coup, nous pouvons avoir des informations sur l'installation des panneaux photovoltaïques ?

Mme la Maire : oui, j'ai entendu votre question. Quand j'aurai les informations, nous vous les donnerons.

25 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Décision Municipale du 19 juillet 2021 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain de football niveau 4 en synthétique
- Décision Municipale du 30 juillet 2021 : Marché de travaux pour la rénovation de l'école élémentaire du Trépadé - avenant n° 1 sur le lot 1 "désamiantage"
- Décision Municipale du 5 août 2021 : Marché public pour les travaux d'extension du gymnase de Cantelauze - avenant n° 1 sur le lot 5 "plâtrerie, isolation, faux plafonds"
- Décision Municipale du 9 août 2021 : Marché de travaux pour la rénovation de l'école élémentaire du Trépadé - avenant n° 1 sur le lot 3 "sols souples"
- Décision Municipale du 30 août 2021 : marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du groupe scolaire de la Béouzo

26 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions avoir une information sur l'utilisation du pouvoir de verbalisation des Adjointes par saisine du Procureur : combien de procès-verbaux ? Sur quels motifs ? Sur quelles périodes ? Les conséquences ? Comment les personnes sont informées ?

Mme la Maire : nous avons mis cela en œuvre en mai, juin, juillet, principalement en mai et juin, du fait de ce que nous constatons en termes de non-respect du Code de la Route, de la multiplicité des infractions liées notamment à la nouvelle organisation de la circulation du fait des travaux sur la route de Tarbes. Donc, nous avons été plusieurs, Adjointes et moi-même, à relever la plaque d'immatriculation de véhicules en sens interdit, nous avons également relevé la plaque d'immatriculation de véhicules motorisés type scooters sur les cheminements piétonniers de la commune, et nous avons transmis tout cela aux services du Procureur. N'ayant aucune suite, aucun retour, ne sachant pas ce qu'ils en faisaient, nous avons écrit au Procureur de la République pour lui demander ce qu'il en était. Et là, nous avons eu une réponse très laconique, que nous n'avons pas bien comprise dans le sens où il nous demandait l'identité des personnes en question. Du coup, nous

avons échangé avec l'Officier du Ministère Public, dont le numéro nous avait été communiqué, et qui travaille au sein du Commissariat Central. Il nous a expliqué qu'en fait, dans la mesure où nous n'identifions pas les contrevenants, aucune suite n'était donnée. Il nous a également expliqué que si vraiment nous voyions des jeunes récidiver, nous lui avons expliqué que les jeunes faisaient sur leur scooter une roue arrière, etc, notamment dans le quartier Bénech, si nous voyions régulièrement les mêmes plaques, à ce moment-là nous pouvons envisager de porter plainte auprès de la Gendarmerie. Cette dernière convoquera le jeune en question, mais il pourra toujours dire que ce n'est pas lui, une enquête sera peut-être menée et elle pourra peut-être aboutir. Nous nous sommes donc retrouvés dans la situation antérieure, à savoir à nous demander à quoi nous servons. Nous sommes Officiers de Police Judiciaire, nous constatons quelque chose, et pour que cela aboutisse, il faut que cela passe par la Gendarmerie et il faut que cette dernière décide de faire une enquête qui fort probablement aura du mal à aboutir. Donc, en fait, nous avons arrêté les procès-verbaux blancs parce que malheureusement cela ne sert à rien et, ni les uns, ni les autres, nous sentons en capacité de prendre le risque d'aller arrêter un véhicule en disant "Bonjour, je suis le Maire", "Bonjour, je suis l'Adjoint au Maire", "montrez-moi vos papiers". C'est clair. Je pense que pour cela il faut être en uniforme, ce n'est pas notre cas, donc du coup nous n'allons pas le faire. C'est tout à fait regrettable parce que pour le coup nous avons signalé de très nombreuses infractions, que ce soit pour du stationnement, des sens interdits. Martine VITET, qui habite rue de l'Église, en a listé quelques dizaines. La Police Municipale en a verbalisé quelques-uns, mais encore faut-il être au bon endroit, au bon moment.

M. Pilet : nous demandons le nombre de procès-verbaux dressés et sur quelle période pour avoir une estimation.

Mme la Maire : 23 procès-verbaux ont été dressés essentiellement en mai-juin, et puis nous avons arrêté. Nous en avons donné à la Police Municipale puisque c'est elle qui assurait la transmission, donc ceux-là sont ceux qui ont été transmis. Mais, nous sommes largement au-delà de ce chiffre-là. Mais nous avons arrêté puisque nous nous sommes rendus-compte que malheureusement cela n'aboutissait strictement à rien.

Cela dit, pour rebondir sur ce qui nous a été dit par l'Officier du Ministère Public, Jean-Philippe a relevé un certain nombre de passages de jeunes du côté de Bénech, si nous voyons effectivement que la même plaque ressort plusieurs fois, nous transmettrons à la Gendarmerie, sans grande illusion.

2. Bornes incendies : suite à un sinistre cet été, il semble que la commune ne soit pas correctement couverte. Qu'en est-il ? Qu'est-ce qui est prévu ?

Mme la Maire : cet incendie-là s'est passé impasse Jacques Brel, ou impasse Georges Brassens. Il se trouve qu'entre ces deux impasses, un gros caillou était posé au milieu d'un cheminement piétonnier, toujours pareil, pour empêcher le passage de véhicules motorisés. Ce caillou a gêné les pompiers dans leur action de déroulement des tuyaux, etc. Bien entendu, dès que nous avons été alertés, nous avons fait enlever le caillou.

Sortie de Mme VITET Martine à 21 h 26

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Concernant le suivi des bornes incendie, il se fait bien-entendu tout à fait régulièrement.

Un arrêté communal a été pris en février 2021.

Concernant l'état des points d'eau incendie pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources, le SIECT (Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch) suit tous les équipements et a fourni une liste en 2018 (plan annexe 4 de l'arrêté). En fonction des risques, l'arrêté fixe pour les points d'eau incendie identifiés :

- La quantité
- La qualité (le type de point d'eau : poteau d'incendie, réservoir...)
- L'implantation

Concernant les contrôles, ils peuvent être fonctionnels, tels que définis dans le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, l'état et la manœuvrabilité, et sont réalisés conformément :

- A la décision du Conseil Municipal de confier ces contrôles au SIECT. La mise à jour de l'arrêté se fait tous les 4 ans.
- Aux contrôles de débit et pression réalisés par le SIECT dans son intégralité tous les deux ans.

Bien-entendu, dès que des anomalies sont détectées par le SIECT, elles nous sont signalées, et la prise en compte en est faite immédiatement de façon à les corriger, puisque la sécurité de nos habitants prime. Sachant toutefois que, compte-tenu du nombre de bornes incendie, si tant est qu'une puisse être éventuellement défectueuse et que nous nous en rendions-compte à l'occasion d'un incendie, il y a toujours la possibilité de se brancher sur une borne qui ne soit pas très éloignée, puisque la couverture de la commune est quand même très importante.

Donc, ce suivi-là est fait de façon tout à fait régulière.

M. Pilet : il me semble, pour le sinistre en question, qu'il y avait aussi une histoire de pression de la borne, en dehors de ce caillou sur le cheminement piétonnier. Entre parenthèses : s'il y avait ce caillou, c'est qu'il avait une utilité, est-ce qu'il a été remplacé par autre chose ou pas ? Du coup, est-ce que l'accès est possible par rapport aux pompiers ? Cela soulève aussi, nous l'avions déjà évoqué il y a un certain temps, nous en profitons pour le redire, le problème de pression à Aygolounguo qui n'était pas suffisante. Est-ce que là-dessus des choses ont ...

Mme la Maire : ... je n'ai pas la notion que cela ait été soulevé. La pression est ce qu'elle est sur certains points, ils le constatent mais ne font pas remonter de difficultés par rapport aux risques que pourrait représenter un incendie dans le secteur. Je crois savoir que la totalité des habitants de la commune est protégée contre l'incendie, et que les moyens mis à la disposition des services de secours sont suffisants pour faire face à quel qu'incendie se propageant.

Retour de Mme VITET Martine à 21 h 29

Nombre de membres	Présents : 30	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Pilet : du coup, le caillou a été remplacé par quelque chose ou pas du tout ?

Mme la Maire : il a été enlevé, rien ne le remplace. De toute façon, pour les cheminements, nous allons vers le fait d'enlever de façon systématique les cailloux parce qu'ils gênent les poussettes, les personnes handicapées. Mais cela veut dire prendre le risque de nous retrouver avec des jeunes motorisés qui y passeront. Il a été donné comme consignes à la Police Municipale de verbaliser de façon systématique.

27 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

- Prochaine séance du Conseil municipal : le 23 septembre à 18h30.

M. Pilet : il y a peut-être une autre information : la déclaration de catastrophe naturelle de sécheresse. Il me semble que les gens ont 10 jours à partir du 31 août.

Mme la Maire : nous avons immédiatement prévenu de la décision préfectorale ceux qui nous avaient alertés sur les fissures qu'ils attribuaient à la sécheresse de l'année dernière. Cette information apparaît également sur le site de la Mairie.

M. Bonnet : excusez-moi, j'aurais une petite question s'il vous plaît. Dans le cadre des décisions que vous prenez, comme le point 25, je vois qu'à priori il n'y a pas un semblant minimum de débat en Conseil Municipal ...

Mme la Maire : ... non, puisque cela appartient au Maire ...

M. Bonnet : ... c'est votre choix. Alors, une petite remarque : vous avez fait déplacer aujourd'hui un agent pendant 3 heures qui n'a rien fait. Il était derrière vous, il est parti il y a 5 minutes. Je pense qu'à l'avenir, s'il y a des points des décisions municipales sur les travaux, puisque vous ne voulez pas que nous en parlions en Conseil Municipal, ne faites pas déplacer les agents pour rien. Par contre, il y a un point que vous avez décidé, le marché de maîtrise d'œuvre pour le football, pour lequel nous n'avons rien vu. C'est un élément qui a été traité comme le padel.

Mme la Maire : l'important, M. BONNET, est que les dossiers avancent et que le club de football puisse bénéficier le plus rapidement possible de son terrain synthétique.

Quant à la présence des agents et techniciens, ils sont là en appui éventuellement technique puisqu'ils ont des compétences que nous n'avons pas forcément ; et compte-tenu du nombre de questions que vous posez, il faut être en capacité d'y répondre.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

M. Louzon, Conseiller délégué au secteur "développement économique et emploi" : petite information aussi : nous sommes toujours partenaires du Club des Entreprises du Muretain Agglo, et le 28 septembre sera organisé un salon de la rentrée des entreprises à Bidot. Ce sera de 9 heures à 16 heures, avec tous les professionnels de Fonsorbes et du Muretain Agglo.

Mme la Maire : merci, M. LOUZON, pour cette précision que j'avais oubliée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 32.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
BONNET Christophe

